

technicolor



**COMPTES CONSOLIDES 2019 DE TECHNICALOR**

*Etats financiers consolidés audités au 31 décembre 2019*



## COMPTES CONSOLIDES 2019 DE TECHNICOLOR

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	4
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	8
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	
<b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>9</b>
1.1. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE.....	9
1.2. DESCRIPTION DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE.....	9
<b>2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>17</b>
2.1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION.....	17
2.2. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2019.....	18
2.3. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2018.....	18
2.4. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES.....	19
<b>3. INFORMATION PAR SEGMENT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.....</b>	<b>20</b>
3.1. INFORMATION PAR SEGMENT.....	20
3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES ET INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.....	23
3.3. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	25
<b>4. ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....</b>	<b>26</b>
4.1. ECARTS D'ACQUISITION.....	26
4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	27
4.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	30
4.4. DROITS D'UTILISATION.....	31
4.5. PERTES DE VALEUR NETTES SUR ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS.....	32
<b>5. AUTRES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES.....</b>	<b>35</b>
5.1. ACTIFS ET DETTES D'EXPLOITATION.....	35
5.2. RELATION AVEC LES PARTIES LIÉES.....	37
<b>6. IMPÔT.....</b>	<b>38</b>
6.1. IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	38
6.2. SITUATION FISCALE DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	39
<b>7. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION.....</b>	<b>41</b>
7.1. VARIATION DU CAPITAL.....	42
7.2. AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES.....	42
7.3. RÉSULTAT PAR ACTION.....	43
<b>8. ACTIFS FINANCIERS, PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....</b>	<b>45</b>
8.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION À JUSTE VALEUR.....	45
8.2. GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	47
8.3. DETTES FINANCIÈRES.....	52
8.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	54
8.5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES.....	54
8.6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	55
<b>9. AVANTAGES AU PERSONNEL.....</b>	<b>58</b>
9.1. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	58
9.2. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS.....	58
9.3. PAIEMENTS SUR LA BASE D' ACTIONS.....	66
9.4. SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	71
<b>10. PROVISIONS ET RISQUES.....</b>	<b>72</b>
10.1. DÉTAIL DES PROVISIONS.....	73
10.2. RISQUES ET LITIGES.....	73
<b>11. OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....</b>	<b>75</b>
11.1. ACQUISITIONS ET CÉSSIONS DE FILIALES ET AUTRES PARTICIPATIONS.....	75
11.2. IMPACT EN TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE ET DE FINANCEMENT.....	76
11.3. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX.....	77
<b>12. ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CÉSSION ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES.....</b>	<b>78</b>
12.1. ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CÉSSION.....	78
12.2. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS.....	80
<b>13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....</b>	<b>81</b>
<b>14. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>81</b>
<b>15. LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES.....</b>	<b>82</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	Exercice clos le 31 Décembre	
		2019	2018
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>			
Chiffre d'affaires		3 800	3 988
Coût de l'activité		(3 375)	(3 521)
<b>Marge brute</b>		<b>425</b>	<b>467</b>
Frais commerciaux et administratifs	(3.3)	(323)	(292)
Frais de recherche et développement	(3.3)	(114)	(127)
Coûts de restructuration	(10.1)	(31)	(62)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(4.5)	(63)	(81)
Autres produits (charges)	(3.3.3)	(15)	(24)
<b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>		<b>(121)</b>	<b>(119)</b>
Produits d'intérêts		1	3
Charges d'intérêts		(70)	(43)
Autres produits (charges) financiers nets		(15)	(11)
<b>Charges financières nettes</b>	(8.5)	<b>(84)</b>	<b>(51)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence		(1)	-
Impôt sur les résultats	(6)	(3)	(54)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(208)</b>	<b>(224)</b>
<b>ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION</b>			
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(12)	(22)	157
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(230)</b>	<b>(67)</b>
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Technicolor SA		(230)	(68)
- Participations ne donnant pas le contrôle		0	1
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION</b>			
<i>(en euros, sauf le nombre d'actions)</i>		Exercice clos le 31 Décembre	
		2019	2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)	(7.3)	413 660 087	413 440 227
<b>Résultat net par action des activités poursuivies</b>			
- de base		(0,50)	(0,54)
- dilué		(0,50)	(0,54)
<b>Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession</b>			
- de base		(0,05)	0,38
- dilué		(0,05)	0,38
<b>Résultat net total par action</b>			
- de base		(0,56)	(0,16)
- dilué		(0,56)	(0,16)

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le,	
		31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(230)</b>	<b>(67)</b>
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</b>			
Gains / (Pertes) actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi	(9.2)	(44)	14
Impôts différés liés		(1)	-
<b>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</b>			
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie :			
- sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat	(8.5)	3	(1)
Impôts différés liés		1	-
Ecart de conversion			
- écarts de conversion de la période		23	13
- impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger		10	-
<b>Total autres éléments du résultat global</b>		<b>(8)</b>	<b>26</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>(238)</b>	<b>(41)</b>
<i>Attribuable aux :</i>			
- Actionnaires de Technicolor SA		(238)	(42)
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	1

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en million d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition	(4.1)	851	886
Immobilisations incorporelles	(4.2)	632	705
Immobilisations corporelles	(4.3)	191	233
Droits d'utilisation	(4.4)	285	-
Autres actifs d'exploitation non courants	(5.1)	32	41
<b>TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS</b>		<b>1 991</b>	<b>1 865</b>
Participations non consolidées	(8.1)	17	14
Autres actifs financiers non courants	(8.1)	22	10
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>		<b>39</b>	<b>24</b>
Titres des sociétés mises en équivalence	(2.4)	1	2
Impôts différés actifs	(6.2)	52	210
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 082</b>	<b>2 101</b>
Stocks	(5.1)	243	268
Clients et effets à recevoir	(5.1)	507	677
Actifs sur contrat client		79	77
Autres actifs d'exploitation courants	(5.1)	184	264
<b>TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS</b>		<b>1 013</b>	<b>1 286</b>
Créance d'impôt		36	40
Autres actifs financiers courants	(8.1)	13	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8.1)	65	291
Actifs destinés à être cédés	(12)	-	28
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 127</b>	<b>1 658</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 210</b>	<b>3 759</b>

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en million d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
Capital social ( 414 461 178 actions au 30 juin 2019 avec une valeur nominale de 1 euro)	(7.1)	414	414
Actions propres	(7.2)	-	(158)
Titres super subordonnés		500	500
Primes d'émission et réserves		(540)	(113)
Ecart de conversion		(339)	(372)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Technicolor SA</b>		<b>36</b>	<b>271</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		0	1
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>36</b>	<b>272</b>
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	342	320
Autres provisions	(10.1)	30	19
Passifs sur contrat client		3	4
Autres dettes d'exploitation non courantes	(5.1)	25	38
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES</b>		<b>400</b>	<b>382</b>
Dettes financières	(8.3)	979	1 004
Dettes de loyers	(1.2)	224	-
Autres dettes non courantes	(8.1)	1	-
Impôts différés passifs	(6.2)	27	193
<b>TOTAL DETTES NON COURANTES</b>		<b>1 631</b>	<b>1 579</b>
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(9.2)	33	26
Autres provisions	(10.1)	70	113
Fournisseurs et effets à payer		825	1 135
Provisions pour dettes sociales		134	116
Passifs sur contrat client		40	100
Autres dettes d'exploitation courantes	(5.1)	302	310
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION COURANTES</b>		<b>1 404</b>	<b>1 799</b>
Dettes financières	(8.3)	8	20
Dettes de loyers	(1.2)	87	-
Dettes d'impôt courant		41	34
Autres dettes courantes	(8.1)	2	4
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	(12)	-	51
<b>TOTAL DETTES COURANTES</b>		<b>1 542</b>	<b>1 908</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 173</b>	<b>3 487</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>3 210</b>	<b>3 759</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
Résultat net de l'exercice		(230)	(67)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(22)	157
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(208)</b>	<b>(224)</b>
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs *		322	234
Pertes de valeur d'actifs		63	91
Variation nette des provisions		(48)	(14)
(Gain) pertes sur cessions d'actifs		17	(8)
Charges (produits) d'intérêts	(8.5)	69	40
Autres (dont impôts)		0	50
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs *		(69)	2
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>146</b>	<b>171</b>
Intérêts payés sur dettes de loyers		(21)	(2)
Intérêts payés		(44)	(40)
Intérêts reçus		1	3
Impôts payés sur les résultats		(12)	(14)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I)</b>		<b>70</b>	<b>118</b>
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	(11.1)	(3)	1
Produit de cession net de titres de participations	(11.1)	1	5
Acquisition d'immobilisations corporelles		(70)	(68)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles capitalisés		0	-
Trésorerie mise en nantissement		(6)	(3)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement		5	3
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II)</b>		<b>(171)</b>	<b>(156)</b>
Cession d'actions propres	(11.1)	1	-
Augmentation des dettes financières	(11.2)	1	-
Remboursement des dettes de loyers		(91)	(23)
Remboursement des dettes financières	(11.2)	(5)	(93)
Frais liés à la dette et aux opérations en capital	(11.2)	(1)	(3)
Autres		4	23
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III)</b>		<b>(91)</b>	<b>(96)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)</b>	<b>(12.2)</b>	<b>(33)</b>	<b>105</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE</b>		<b>291</b>	<b>319</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie (I+II+III+IV)</b>		<b>(226)</b>	<b>(29)</b>
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie		(0)	1
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE</b>		<b>65</b>	<b>291</b>

(\*) Pour le calcul du « Free Cash Flow » et de l'« EBITDA ajusté » présentés selon IFRS 8 dans l'information sectorielle, la capacité informatique externalisée pour le rendu d'image dans les Services de Production est retraitée. Si ce retraitement était pris en compte dans le tableau de flux de trésorerie, la ligne « Amortissement d'actifs » s'élèverait à 356 millions d'euros et la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs » s'élèverait à (96) millions d'euros.



## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Actions propres	Primes d'émission	Titres super subordonnés	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Capitaux propres part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2017</b>	414	(158)	1 211	500	(78)	(1 171)	(385)	333	3	336
Résultat net	-	-	-	-	-	(68)	-	(68)	1	(67)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	13	-	13	26	-	26
<b>Résultat global sur la période</b>	-	-	-	-	13	(68)	13	(42)	1	(41)
Affectation du report à nouveau négatif sur la prime d'émission selon AG du 26 avril 2018	-	-	(1 211)	-	-	1 211	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital lié aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stock-options accordées aux employés <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	(9)	-	-	(9)	-	(9)
Autres effets impôts sur les capitaux propres <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Transition IFRS 9 - Dépréciation des comptes clients	-	-	-	-	-	(10)	-	(10)	-	(10)
Transition IFRS 9 - Titres non consolidés	-	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>	414	(158)	-	500	(75)	(38)	(372)	271	1	272
Résultat net	-	-	-	-	-	(230)	-	(230)	0	(230)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(41)	-	33	(8)	(0)	(8)
<b>Résultat global sur la période</b>	-	-	-	-	(41)	(230)	33	(238)	(0)	(239)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital lié aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	158	-	-	-	(157)	-	1	-	1
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stock-options accordées aux employés <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Autres effets impôts sur les capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2019</b>	414	-	0	500	(114)	(426)	(339)	36	0	36

(1) Juste valeur des plans de paiements sur la base d'actions.

(2) Dépréciation des impôts différés actifs français impactant les capitaux propres

## 1. Présentation générale

Technicolor est un leader des services pour l'industrie "Media & Entertainment", qui conçoit, crée et délivre des expériences immersives pour la vie digitale. Voir la Note 3.1 qui détaille les segments opérationnels du Groupe.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « groupe Technicolor », « le Groupe » et « Technicolor » définissent Technicolor SA et ses filiales consolidées. « Technicolor SA » ou « la Société » définissent la société mère du groupe Technicolor.

### 1.1. Principaux événements de l'exercice

#### Nomination de Richard Moat comme Directeur général

Lors de sa réunion du 5 novembre 2019 à Paris (France), le Conseil d'administration de Technicolor a nommé Richard Moat comme Directeur général de la société en remplacement de Frédéric Rose.

Richard Moat apporte à Technicolor sa riche expérience de Directeur général ayant mené à bien des processus de transformation dans le secteur des télécoms et médias. M. Moat a également été nommé par le Conseil comme administrateur de Technicolor en remplacement de M. Rose, qui a démissionné de son mandat.

Richard Moat est basé à Paris.

#### Activités Licences de brevets et Recherche et Innovation

Le 30 juillet 2018, le Groupe a conclu la vente à InterDigital de son activité de Licence de brevets. L'accord inclut la vente de la quasi-totalité du portefeuille de brevets de Technicolor, excepté les brevets liés à l'activité terminaux mobiles, un petit nombre de brevets pour des technologies naissantes et certains brevets associés à des groupes de brevets, pour un prix total de 188 millions d'euros (voir note 2.3).

Le 31 mai 2019, le Groupe a conclu le transfert de son activité Recherche & Innovation à InterDigital (voir note 2.2)

### 1.2. Description des principes comptables appliqués par le Groupe

#### 1.2.1. Principes d'élaboration

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, "IFRS") en vigueur au 31 décembre 2019 et adoptées par l'Union Européenne au 18 février 2020.

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union Européenne sont disponibles sur le site suivant : [https://ec.europa.eu/info/publications/eu-accounting-rules\\_fr](https://ec.europa.eu/info/publications/eu-accounting-rules_fr)

Ces états financiers sont présentés en euros et, sauf indication contraire, arrondis au million le plus proche. Cela peut, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels pour que la somme des sous-totaux corresponde au total figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés de Technicolor ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Technicolor SA le 18 février 2020. Conformément à la législation française, les états financiers consolidés seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant se tenir le 30 avril 2020.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe l'année précédente à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été appliqués pour la première fois en 2019 (voir Note 1.2.2.1).

## 1.2.2. Transition IFRS et nouvelles normes

### 1.2.2.1. Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2019

Nouvelles normes et interprétations	Principales dispositions
IFRS 16 - Contrats de location	IFRS 16 précise comment mesurer, comptabiliser et présenter les contrats de location. La norme prévoit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location, imposant au locataire de reconnaître un droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette de location pour tous les contrats de location à l'exception des contrats ne dépassant pas 12 mois ou ceux dont l'actif loué a une faible valeur. Les bailleurs continuent de différencier les baux financiers des baux opérationnels en appliquant une méthodologie comparable à la précédente norme IAS 17. Les choix de méthode ainsi que les impacts sont détaillés dans la note ci-dessous.
Amendements à IFRS 9 – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	Ces amendements précisent la classification de certains actifs financiers prépayés et la comptabilisation des passifs financiers à la suite d'une modification. L'adoption de cet amendement n'a eu aucun impact significatif dans les comptes.
Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime	Ces amendements limités s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces cas de figure, IAS 19 imposait déjà de mettre à jour ses hypothèses actuarielles et de réévaluer son passif (ou actif) net au titre des prestations définies. Ces amendements clarifient le fait qu'une société doit utiliser ces hypothèses actuarielles mises à jour pour évaluer le coût des services actuels et l'intérêt net au titre des prestations définies.
IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux	IAS 12, impôts sur le résultat, contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés, notamment dans le cas de positions fiscales incertaines. Les conséquences pour le Groupe sont non significatives. En termes de présentation, les litiges et risques fiscaux relatifs aux impôts sur les sociétés sont désormais reclassés en Impôt au passif.
Amendements à IAS 28 - Intérêts à long terme dans des entreprises associés et des coentreprises	L'amendement clarifie qu'IFRS 9 s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises. En revanche pour appliquer IFRS 9, il n'est pas tenu compte des pertes ou dépréciation de l'entité associée ou de la coentreprise qui seraient comptabilisées en application d'IAS 28. Ces amendements sont sans impact sur les comptes du Groupe.
Améliorations aux IFRS 2015 – 2017	Ces modifications sont liées aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IFRS 11 « Partenariats », IAS 12 « Impôts sur le résultat » et IAS 23 « Coût d'emprunt ». Ces modifications sont sans impact significatif pour le Groupe.

Le Groupe a adopté les normes IFRS 16 – Contrats de location et IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les impacts de l'adoption sur les états financiers consolidés et les méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-dessous. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS16, le Groupe n'a pas retraité les exercices comparatifs.

Le tableau suivant présente les ajustements comptabilisés pour chaque poste de l'état de situation financière. Les éléments qui n'ont pas été affectés par ces changements nominatifs n'ont pas été inclus. Par conséquent, les sous-totaux et totaux ne peuvent pas être calculés à partir des chiffres fournis.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	IFRS 16	IFRIC 23	1 janvier 2019
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations corporelles	233	(42)	-	191
Droits d'utilisation	-	327	-	327
Autres actifs financiers non courants	10	11	-	21
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>2 101</b>	<b>296</b>	<b>-</b>	<b>2 396</b>
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>1 658</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 658</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 759</b>	<b>296</b>	<b>-</b>	<b>4 055</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>272</b>			<b>272</b>
Dettes financières	1 004	(27)	-	978
Dettes de loyers	-	268	-	268
Impôts différés passifs	193	-	10	203
<b>TOTAL DETTES NON COURANTES</b>	<b>1 579</b>	<b>241</b>	<b>10</b>	<b>1 829</b>
Autres provisions	113	(8)	(10)	96
Dettes financières	20	(14)	-	6
Dettes de loyers	-	77	-	77
<b>TOTAL DETTES COURANTES</b>	<b>1 908</b>	<b>56</b>	<b>(10)</b>	<b>1 954</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>3 759</b>	<b>296</b>	<b>-</b>	<b>4 055</b>

### IFRS 16 – Contrats de location

IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires par lequel un droit d'utilisation est reconnu à l'actif et une dette locative au passif. Au compte de résultat, le locataire constate un amortissement et une charge d'intérêt.

L'impact d'IFRS 16 sur les comptes du Groupe est principalement liée aux contrats de locations immobiliers qui représentent 96 % des engagements hors bilan au 31 décembre 2018. Le solde est essentiellement constitué des contrats d'équipement informatique du Groupe.

Le Groupe a appliqué la méthode rétrospective modifiée, qui n'entraîne aucun retraitement des périodes comparatives. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe a comptabilisé des passifs locatifs égaux à la somme des loyers actualisés et des actifs de droits d'utilisation égaux au passif (avant perte de valeur).

1 <sup>er</sup> Janvier 2019	Avant adoption	1 <sup>er</sup> Janvier 2019	Après adoption
Actifs - Droits d'utilisation	42	Actifs - Droits d'utilisation	327
Passifs	41	Passifs	345

### Principales hypothèses :

L'analyse des durées, notamment pour les immeubles prend en compte la durée contractuelle minimale à laquelle s'ajoutent les périodes résiliables et les renouvellements possibles, dès lors que le Groupe est raisonnablement certain de les exercer. L'appréciation du caractère raisonnablement certain se fait en appréciant tous les éléments à disposition et notamment pour le Groupe :

- La durée d'amortissement des agencements réalisés ;
- L'évolution des loyers par rapport au prix de marché ;
- La prévisibilité de l'activité des sites concernés.

Pour les immeubles, le taux d'emprunt marginal a été déterminé pour chaque contrat de location sur la base de la durée résiduelle du contrat et pour chaque pays en ajoutant au taux de *swap* l'écart de crédit correspondant à la notation du Groupe au 31 décembre 2018.

### Options de transition et exemptions appliquées par le Groupe :

- **Périmètre** : le Groupe a décidé de conserver les évaluations antérieures pour les contrats de location précédemment identifiés conformément à IAS 17. Par conséquent, les conclusions des analyses effectuées selon IAS 17 et IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location – sont toujours valables. Aucun changement n'a été apporté aux contrats de location-financement précédemment enregistrés.
- **Exemptions** : le Groupe a décidé de comptabiliser les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) ou de faible valeur (moins de 5 000 dollars US) sur la base d'une charge linéaire.
- **Droit d'utilisation** : le Groupe a décidé de mesurer le droit d'utilisation de tous ses contrats de location au montant de la dette locative, corrigé des paiements anticipés ou courus. Les coûts directs initiaux engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'ont pas été pris en compte.
- **Pertes de valeurs** : le Groupe a utilisé l'option offerte permettant de comptabiliser les provisions pour loyers onéreux précédemment comptabilisé selon IAS 37 en diminution du droit d'utilisation constaté.

### Réconciliation des passifs de loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec les engagements hors bilan au 31 décembre 2018.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018
<b>Engagement hors bilan des activités poursuivies</b>	<b>306</b>
<b>Engagement hors bilan des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>26</b>
Différences sur l'estimation du terme des contrats	83
Autres effets	5
<b>Engagements avant actualisation</b>	<b>420</b>
Effets de l'actualisation	(116)
<b>Dettes de loyers opérationnels au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>304</b>
<b>Dettes de loyers financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>41</b>
<b>Dettes de loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>345</b>

### Impacts de l'application d'IFRS 16 dans les comptes au 31 décembre 2019

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré s'élève à 6,6% au 31 décembre 2019.

La maturité moyenne pondérée du remboursement de la dette locative est de 3,9 ans.

**Tableau comparatif du compte de Résultat au 31 décembre 2019 avec et sans IFRS 16**

	Decembre 2019	Decembre 2019 excluding IFRS16	IFRS16
<b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>			
Chiffre d'affaires	3 800	3 800	-
Coût de l'activité	(3 375)	(3 381)	6
<b>Marge brute</b>	<b>425</b>	<b>419</b>	<b>6</b>
Frais commerciaux et administratifs	(323)	(323)	0
Frais de recherche et développement	(114)	(114)	(0)
Coûts de restructuration	(31)	(31)	(1)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(63)	(61)	(1)
Autres produits (charges)	(15)	(17)	2
<b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>	<b>(121)</b>	<b>(127)</b>	<b>6</b>
Produits d'intérêts	1	1	0
Charges d'intérêts	(70)	(50)	(20)
Autres produits (charges) financiers nets	(15)	(15)	-
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(84)</b>	<b>(64)</b>	<b>(20)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1)	(1)	-
Impôt sur les résultats	(3)	(4)	0
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(208)</b>	<b>(195)</b>	<b>(13)</b>
<b>ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION</b>			
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(22)	(21)	(0)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(230)</b>	<b>(217)</b>	<b>(13)</b>
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Technicolor SA	(230)	(217)	(13)
- Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	(0)	-

**Tableau comparatif du tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2019 avec et sans IFRS 16**

<i>(en millions d'euros)</i>	December 31, 2019	December 31, 2019 Excluding IFRS16	IFRS16 impact
<b>Résultat net de l'exercice</b>	(230)	(217)	(13)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(22)	(21)	(0)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	(208)	(195)	(13)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs *	322	249	73
Pertes de valeur d'actifs	63	62	1
Variation nette des provisions	(48)	(51)	3
(Gain) pertes sur cessions d'actifs	17	17	-
Charges (produits) d'intérêts	69	49	20
Autres (dont impôts)	0	0	-
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs *	(69)	(69)	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>146</b>	<b>62</b>	<b>84</b>
Intérêts payés sur dettes de loyers	(21)	(1)	(20)
Intérêts payés	(44)	(44)	-
Intérêts reçus	1	1	0
Impôts payés sur les résultats	(12)	(12)	-
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I)</b>	<b>70</b>	<b>6</b>	<b>64</b>
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	(3)	(3)	-
Produit de cession net de titres de participations	1	1	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(70)	(70)	-
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés	(99)	(99)	-
Trésorerie mise en nantissement	(6)	(6)	-
Remboursement de trésorerie mise en nantissement	5	4	1
Prêts remboursés par / (accordés à) des tiers	0	0	-
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II)</b>	<b>(171)</b>	<b>(172)</b>	<b>1</b>
Cession d'actions propres	1	1	-
Augmentation des dettes financières	1	1	-
Remboursement des dettes de loyers	(91)	(26)	(66)
Remboursement des dettes financières	(5)	(5)	-
Frais liés à la dette et aux opérations en capital	(1)	(1)	-
Dividendes payés aux actionnaires	0	0	-
Autres	4	4	-
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III)</b>	<b>(91)</b>	<b>(26)</b>	<b>(66)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)</b>	<b>(33)</b>	<b>(33)</b>	<b>0</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE</b>	<b>291</b>	<b>291</b>	
<b>Diminution nette de la trésorerie (I+II+III+IV)</b>	<b>(226)</b>	<b>(226)</b>	
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie	(0)	(0)	
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	

### 1.2.2.2 Normes, amendements et interprétations qui ne sont pas encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Technicolor

Nouvelles normes et interprétations	Date d'application <sup>(1)</sup>	Principales dispositions
Amendements aux références au Cadre Conceptuel	1 <sup>er</sup> Janvier 2020	A la suite de la révision du Cadre Conceptuel des IFRS publié en mars 2018, l'IASB a révisé plusieurs normes afin qu'elles réfèrent à ce nouveau cadre. Le Groupe revoit ces amendements et ne s'attend pas à des impacts significatifs.
Amendements limités à IFRS 3 – « Définitions d'une entreprise »	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Ces amendements visent à clarifier la distinction entre entreprise et groupe d'actifs lors de l'application d'IFRS 3. La définition modifiée souligne que la finalité d'une entreprise est de fournir des biens et des services aux clients alors que la version en vigueur fait référence aux avantages économiques pour les investisseurs et autres tiers.
Amendements à IAS1 et IAS8 – Définition du terme « significatif »	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Ancienne définition : « Les omissions ou inexactitudes d'éléments sont significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer les décisions économiques que prennent des utilisateurs sur la base des états financiers ». Nouvelle définition : « Une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions économiques que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général d'une entité comptable donnée prennent sur la base de ces états financiers ».
Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et des co-entreprises	1 <sup>er</sup> janvier 2020	Ces amendements viennent préciser qu'une entité applique la norme IFRS 9 aux intérêts à long terme dans des entreprises associées ou des coentreprises qui font partie de l'investissement net des entreprises associées ou des coentreprises mais pour lesquels la méthode de mise en équivalence n'est pas appliquée. Ces amendements ne sont pas encore adoptés par l'Union Européenne.

### 1.2.3. Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers consolidés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées :

- Les actifs non-financiers sont initialement reconnus à leur coût d'acquisition ou de construction incluant les coûts directement attribuables à la livraison et à la mise en service de l'actif tel que prévu par la direction du Groupe. Les actifs à long-terme sont ensuite évalués au coût amorti : le coût historique diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.
- Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur ou au coût amorti (voir Note 8.1).

La préparation des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses peuvent contenir un certain degré d'incertitude.

La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et pertinentes. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés les plus raisonnables et pertinents pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs et des produits et charges.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés :

- Perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (voir Notes 4.1, 4.2) ;

- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 4.2 et 4.3) ;
- Détermination du terme des loyers pour l'estimation des droits d'utilisation (voir Note 4.4) ;
- Présentation des autres produits (charges) (voir Note 3.3.3.) ;
- Détermination de la valeur nette de réalisation des stocks (voir Note 5.1.2) ;
- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (voir Note 6.2) ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'actualisation des provisions pour retraite et avantages assimilés (voir Note 9.2) ;
- Estimation des risques et litiges (voir Note 10) ;
- Détermination des redevances à payer (voir Note 5.1.4).

#### 1.2.4. Conversion des transactions en devises

##### Conversion des états financiers exprimés en devises

Les états financiers de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change de clôture ;
- Les produits et les charges sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement dans les autres éléments du Résultat Global.

##### Comptabilisation des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat consolidé en produit ou perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date de transaction.

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité d'euro convertie en devise étrangère) :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2019	2018	2019	2018
Dollar US (USD)	1,1234	1,1427	1,1206	1,1805
Livre sterling (GBP)	0,8508	0,9011	0,8776	0,8869
Dollar Canadien (CAD)	1,4598	1,5571	1,4878	1,5338

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode crée des distorsions matérielles.

## 2. Périmètre de consolidation

### 2.1. Périmètre et méthode de consolidation

#### Filiales

Toutes sociétés qui sont contrôlées par le Groupe (y compris les entités ad hoc), c'est-à-dire dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de décider des politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir les bénéfices des activités, sont des filiales du Groupe et sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société (sont pris en compte les droits de votes existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables ou convertibles) et qu'il n'y a aucun autre actionnaire qui détient un droit significatif lui permettant d'exercer un veto ou de bloquer les décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle prises par le Groupe. Les entités ad hoc qui satisfont les critères énoncés par IFRS10 sont également consolidés par intégration globale, quelle que soit leur forme juridique, quand bien même le Groupe ne détient aucun titre dans ces entités.

#### Entreprises associées

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelle et financière de l'entreprise sans détenir ni le contrôle exclusif, ni le contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11. L'écart d'acquisition lié à ces sociétés est inclus dans la valeur comptable de la participation.

#### Co-Entreprises

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel le Groupe et d'autres partenaires s'entendent pour mener une activité économique dans le cadre d'un contrôle conjoint. Les participations dans de telles sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2012 conformément à la norme IFRS11.

Les comptes consolidés Technicolor, établis au 31 décembre 2019 et 2018 regroupent les comptes des sociétés contrôlées exclusivement, en contrôle conjoint ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Leur répartition géographique est présentée ci-dessous et les principales entités sont listées en Note 15.

Nombre de sociétés au 31 Décembre 2019	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	15	39	19	30	103
Sociétés mises en équivalence	1	0	1	3	5
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>39</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>108</b>

Nombre de sociétés au 31 Décembre 2018	FRANCE	EUROPE (hors France)	USA	AUTRES	TOTAL
Société mère et filiales consolidées	17	41	23	29	110
Sociétés mises en équivalence	1	0	1	3	5
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>115</b>

## 2.2. Changements dans le périmètre de consolidation en 2019

### Activité Licences de Brevets :

Le 31 mai 2019, le Groupe a conclu la vente à Interdigital de son activité Recherche & Innovation.

La contrepartie reçue s'élève à 1 euro ; outre les actifs et passifs transférés, la transaction met fin pour Technicolor aux obligations de recherche au bénéfice d'Interdigital. Technicolor renonce également à une partie des flux possibles au titre de la clause d'earn-out de la cession de l'activité Patent licensing. Enfin Technicolor s'engage également à financer des activités de recherche jusqu'en 2022. L'innovation brevetable appartenant à InterDigital, ce contrat est considéré comme une contrepartie négative.

(en millions d'euros)

Contrepartie totale	(21)
Passif net cédé	29
<b>Plus-value nette des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>8</b>

Il n'y a eu aucune autre acquisition ou cession significative au cours de 2019.

## 2.3. Changements dans le périmètre de consolidation en 2018

### Activité Licences de Brevets

Le 30 juillet 2018, le Groupe a conclu la vente à InterDigital de sa division Licences de brevets, à l'exception des brevets liés à l'activité terminaux mobiles, d'un petit nombre de brevets pour des technologies naissantes, de certains brevets associés à des groupes de brevets, ainsi que d'un accord de coopération de recherche.

La contrepartie reçue des accords est composée de 4 éléments :

- (a) 150 millions de dollars (129 millions d'euros) de paiement initial
- (b) un complément de prix consistant en une rémunération variable représentant 42,5% des flux de trésorerie futurs de l'activité d'InterDigital dans le domaine des Licences de produits électroniques grand public, au-delà des charges d'exploitation sur 20 ans.
- (c) un accord de licences de concession perpétuelle qui permettra à Technicolor de pleinement exploiter ses activités restantes et de s'appuyer sur les brevets existants et à venir. Cet accord confère à Technicolor un niveau de protection de propriété intellectuelle identique à celui d'aujourd'hui. Cette rétrocession correspond à une contrepartie supplémentaire au paiement initial.
- (d) un accord de coopération en matière de recherche dans lequel les laboratoires d'Interdigital et la Recherche & Innovation de Technicolor développeront, des programmes collaboratifs de recherche dans les domaines du codage vidéo, de la Maison Connectée et des technologies immersives jusqu'au 31 Décembre 2021.

L'accord de coopération de recherche ne peut être considéré comme une transaction distincte de la vente. Les projets de recherche développés dans le cadre de cet accord utilisent largement le portefeuille de brevets, qui a été vendu à InterDigital. En affectant 50 chercheurs à plein temps à des projets susceptibles de devenir brevetables sous la propriété exclusive d'Interdigital, le Groupe fournit des services, à un prix qui, au sens du contrat, n'est pas un prix de marché.

La valeur totale de la transaction correspond donc à l'addition de la juste valeur de chacun des éléments identifiés ci-dessus.

En conséquence, le traitement comptable de la transaction, qui génère une plus-value de 210 millions d'euros présenté sur la ligne Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession (voir note 12.1) au compte de résultat, est le suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>Décembre 31, 2018</b>
(a) Paiement initial (150 millions de dollars)	129
(b) Complément de prix	-
(c) Accord de licences de concession perpétuelle	92
(d) Accord de coopération en matière de recherche	(33)
<b>Prix de cession</b>	<b>188</b>
Actifs et passifs transférés nets des coûts de cession	22
<b>Plus-value avant impôt</b>	<b>210</b>

- (a) Le paiement initial est reconnu au taux de conversion spot.
- (b) Complément de prix : les flux de trésorerie futurs seront reconnus à l'avancement par analogie avec les dispositions de la norme IFRS15- Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Comme le Groupe ne contrôle pas l'activité d'InterDigital dans le domaine des Licences de produits électroniques grand public, les produits ne seront reconnus que lorsqu'ils seront hautement probables
- (c) L'accord de licence perpétuelle est une immobilisation incorporelle évaluée à 92 millions d'euros sur la base du taux de royalties utilisé par des acteurs de marché pour des licences comparables appliqué à des projections de volumes sur 11 ans. Cette immobilisation incorporelle est amortie sur la durée de vie résiduelle des licences selon la méthode décrite en 4.2.2 par les 2 segments du Groupe qui les utilisent.
- (d) L'accord de coopération donne lieu à un revenu différé lors de la transaction et reconnu à l'avancement au fur et à mesure que les services sont rendus. Sa juste valeur est égale à la différence entre le paiement prévu par InterDigital au contrat (5 millions de dollars par an, soit 15 millions en tout) et la juste valeur des services rendus sur 3 ans et 5 mois (48 millions d'euros).

Le décaissement net de 116 millions d'euros est présenté sur la ligne « variation nette des activités arrêtées ou en cours de cession » sur le tableau des flux de trésorerie.

#### **2.4. Titres des sociétés mises en équivalence et participations dans les co-entreprises**

Le Groupe détient des participations dans des sociétés consolidées par mise en équivalence et dans des co-entreprises pour un montant de moins de 1 million d'euros (voir Note 15).

L'intégralité des sociétés et des co-entreprises mises en équivalence sont des entreprises non cotées. Aucune entreprise associée ni aucune co-entreprise n'est individuellement significative pour le Groupe.

Les états financiers consolidés comprennent des opérations effectuées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence et les co-entreprises. Ces opérations sont effectuées dans des conditions normales de marché.

En 2019 et 2018, il n'y a pas eu de transaction significative avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et dans des co-entreprises.

### 3. Information par segment et par zone géographique

#### 3.1. Information par segment

Le Groupe Technicolor est constitué de trois activités poursuivies, considérées comme des segments opérationnels conformément à la norme IFRS 8 : Services de Production, Services DVD et Maison Connectée.

Le Comité Exécutif prend ses décisions opérationnelles et évalue les performances du Groupe Technicolor sur la base de ces trois segments opérationnels. Les activités restantes, y compris les fonctions transverses, sont regroupées dans le segment « Corporate & Autres ».

##### **Services de Production**

Le segment Services de Production offre une gamme complète de solutions primées dans le domaine des Effets Visuels et de l'Animation, ainsi que des Services de Post-production et audio- numérique.

##### **Services DVD**

Le segment Services DVD réplique, emballe et distribue CD, DVD et Blu-ray™ de vidéo, jeux et musique.

##### **Maison Connectée**

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo haut débit aux opérateurs de télévision payante et de réseaux, incluant des modems et des passerelles haut débit, des décodeurs numériques et des communications multi-dispositifs dans le domaine de l'Internet des Objets.

##### **Corporate & Autres**

Le segment Corporate & Autres regroupe :

- L'activité Licences de Marques qui monétise des marques de valeur telles que RCA© et Thomson©, exploitées par le Groupe lorsqu'il était un acteur majeur du secteur de l'électronique grand public ;
- L'activité Licences de Brevets qui n'a pas été vendue à Interdigital et monétise des brevets de valeur ;
- Les activités de services liés aux activités vendues, ainsi que des engagements provenant des anciennes activités d'électronique grand public, majoritairement des engagements de retraite et coûts juridiques ;
- Les fonctions centrales non allouées qui comprennent l'exploitation et la gestion du siège du Groupe, ainsi que plusieurs autres fonctions contrôlées centralement et qui ne peuvent pas être affectées à une activité particulière dans les trois segments opérationnels, principalement les Ressources Humaines, l'Informatique, la Finance, le Marketing et la Communication, les Affaires juridiques et la Gestion de l'immobilier ;

	Services de Production	Services DVD	Maison Connectée	Corporate & Autres	TOTAL
(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2019				
<b>Compte de résultat</b>					
Chiffre d'affaires	893	882	1 983	43	<b>3 800</b>
Chiffre d'affaires inter-segments	(0)	0	(0)	(0)	<b>(0)</b>
<b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>	<b>3</b>	<b>(94)</b>	<b>(24)</b>	<b>(6)</b>	<b>(121)</b>
<i>Dont:</i>					
Amortissements des incorporels issus des acquisitions	(8)	(10)	(36)	-	(54)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(2)	(60)	(1)	-	(63)
Coûts de restructuration	(12)	(7)	(10)	(2)	(31)
Autres produits (charges)	(2)	(10)	(1)	(1)	(15)
<b>EBITA ajusté</b>	<b>28</b>	<b>(6)</b>	<b>23</b>	<b>(2)</b>	<b>42</b>
<i>Dont:</i>					
Amortissements et dépréciations	(105)	(87)	(72)	(3)	(267)
Consommation de capacités informatiques de rendu d'images dans le métier Services de Production	(31)				(31)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie <sup>(1)</sup>	0	(0)	16	(0)	16
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>164</b>	<b>81</b>	<b>79</b>	<b>1</b>	<b>324</b>
<b>Etat de la situation financière</b>					
Actifs sectoriels	685	710	1 327	277	2 999
Actifs non affectés					211
<b>Total actif consolidé</b>					<b>3 210</b>
Passifs sectoriels	232	253	904	415	1 804
Passifs non affectés					1 370
<b>Total passif consolidé hors capitaux propres</b>					<b>3 173</b>
<b>Autres informations</b>					
Investissements nets	(62)	(36)	(68)	(3)	<b>(169)</b>
Capitaux mis en œuvre	411	187	43	212	<b>853</b>

(1) Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

(en millions d'euros)	Services de Production	Services DVD	Maison Connectée	Corporate & Autres <sup>(2)</sup>	TOTAL
	Exercice clos le 31 décembre 2018				
<b>Compte de résultat</b>					
Chiffre d'affaires	785	942	2 218	44	<b>3 988</b>
Chiffre d'affaires inter-segments	0	(0)	(0)	0	0
<b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>	<b>16</b>	<b>(88)</b>	<b>(39)</b>	<b>(8)</b>	<b>(119)</b>
<i>Dont:</i>					
Amortissements des incorporels issus des acquisitions	(8)	(9)	(32)	-	(50)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(1)	(78)	(2)	(0)	(81)
Coûts de restructuration	(17)	(10)	(34)	(2)	(62)
Autres produits (charges)	(9)	(5)	(3)	(7)	(24)
<b>EBITA ajusté</b>	<b>51</b>	<b>14</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>98</b>
<i>Dont:</i>					
Amortissements et dépréciations	(61)	(55)	(65)	(3)	(184)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie <sup>(1)</sup>	2	1	11	2	16
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>110</b>	<b>68</b>	<b>87</b>	<b>2</b>	<b>266</b>
<b>Etat de la situation financière</b>					
Actifs sectoriels <sup>(3)</sup>	575	771	1 530	269	3 145
Actifs non affectés					614
<b>Total actif consolidé</b>					<b>3 759</b>
Passifs sectoriels	277	322	1 190	392	2 181
Passifs non affectés					1 306
<b>Total passif consolidé hors capitaux propres</b>					<b>3 487</b>
<b>Autres informations</b>					
Investissements nets	(50)	(31)	(79)	(2)	<b>(162)</b>
Capitaux mis en œuvre <sup>(3)</sup>	271	142	13	190	<b>617</b>

(1) Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

(2) Suite à la présentation de l'activité Licence de Brevets et Recherche & Innovation dans les activités arrêtées ou en cours de cession, l'activité Licence de Marques est transférée dans le segment Corporate & Autres.

(3) Pour des raisons de comparabilité des exercices, la marque Technicolor a été reclassé de Services Entertainment à Corporate & Autres.

Les commentaires suivants sont applicables pour les deux tableaux ci-dessus :

- La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges). « L'EBITDA ajusté » aux taux budget (EUR = 1,15 USD) et sans impact d'IFRS16 s'élève à 244 millions d'euros ;
- La ligne « EBITA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net, excluant notamment les autres produits et charges et les dépréciations des éléments de PPA.
- Les lignes « Total actifs sectoriels » et « Total passifs sectoriels » comprennent tous les actifs et passifs d'exploitation utilisés dans le segment.
- La ligne « Actifs non affectés » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés

- à être cédés ;
- La ligne « Passifs non affectés » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;
  - La ligne « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
  - La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

### 3.2. Chiffre d'affaires et informations par zone géographique

*Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés lors du transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui correspondent à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.*

*Lorsque le Groupe ou le client a réalisé une obligation de performance ou un paiement résultant du contrat, un actif ou passif sur contrat est constaté au bilan. Tout droit inconditionnel à paiement est comptabilisé séparément en créance client.*

#### Segment Services de Production

*Notre division Services de production offre un ensemble complet de services de pointe dans les Effets Visuels (« VFX »), l'Animation et les Jeux, ainsi que des services de Post-Production. Les services sont généralement rendus sur une courte période, à l'exception des services d'effets spéciaux pour lesquels les services peuvent être fournis sur une période plus longue. Nos contrats stipulent que toute performance réalisée à date, en cas de résiliation du contrat par le client, doit être payée et les jalons techniques ne sont pas utilisés pour mesurer l'avancement.*

#### Segment Services DVD

*Notre division de Services DVD offre des solutions clés en main d'approvisionnement et de services, incluant le mastering, la réplique, l'emballage et la distribution à travers deux contrats distincts (un contrat de réplique et un contrat de distribution). En cas de prix variable sur la durée du contrat, les revenus sont déjà ajustés pour anticiper la remise probable.*

*Pour les deux divisions, le chiffre d'affaires est constaté lors de la délivrance des services.*

#### Segment Maison Connectée

*Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo à haut débit et développe également des solutions logicielles. Les contrats signés n'ont pas d'obligation de performance multiple et il n'y a pas d'élément variable dans le temps. Les logiciels inclus dans les modems ou les décodeurs numériques sont spécifiques à chaque client et ne sont pas commercialisés séparément. Le chiffre d'affaires est donc constaté lors de la délivrance des biens.*

En application de l'IFRS15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients*, le chiffre d'affaires des activités poursuivies se répartit par méthode de reconnaissance des revenus de la façon suivante :

(€ in million)	31 Decembre 2019	Maison connectée	Services de Production	Services Entertainment Services DVD	Corporate & Autres	31 Decembre 2018*
Revenus reconnus à la livraison des biens et services	3 329	1 983	464	882	-	3 637
Revenus reconnus à l'avancement <sup>(1)</sup>	429	-	429	-	-	307
Revenus des brevets <sup>(2)</sup>	43	-	-	-	43	44
<b>Revenuse des activités poursuivies</b>	<b>3 800</b>	<b>1 983</b>	<b>893</b>	<b>882</b>	<b>43</b>	<b>3 988</b>

\* 2018 a été retraité suite au transfert en activités arrêtées ou en cours de cession conformément à la norme IFRS5 (voir note 12)

(1) Les revenus reconnus à l'avancement concernent des services VFX et production d'animation rendus sur une période supérieure à un an

(2) Les redevances de marques et les revenus des brevets qui n'ont pas été vendus sont reconnus sur la base des volumes ou des montants encaissés selon les informations disponibles

Concernant les obligations de performance restant à satisfaire, seules les activités VFX de la division Services de Production, ont des contrats avec des durées supérieures à un an. Les prestations de service non encore réalisées s'élèvent à 262 millions d'euros au 31 décembre 2019 ; elles seront reconnues pour l'essentiel en 2020.

### Information sur les principaux clients

Au 31 décembre 2019, un client représente plus de 18% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (682 millions d'euros), un client représente plus de 10% du chiffre d'affaires (391 millions d'euros) et un client représente plus de 5% (185 millions d'euros).

Au 31 décembre 2018, un client représente plus de 15% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (597 millions d'euros) et trois clients représentent chacun plus de 5% (respectivement 281 millions d'euros, 252 millions d'euros et 207 millions d'euros).

### Autres informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Reste de l'Amérique	Asie- Pacifique	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>							
<b>2019</b>	749	235	163	1 718	708	227	<b>3 800</b>
<b>2018</b>	733	223	178	1 934	625	295	<b>3 988</b>
<b>Actifs sectoriels</b>							
<b>2019</b>	619	265	68	1 581	332	134	<b>2 999</b>
<b>2018</b>	618	229	69	1 719	357	153	<b>3 145</b>

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la situation géographique de la société qui émet la facture.

### 3.3. Produits et charges d'exploitation

#### 3.3.1. Frais de recherche et développement

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2019	2018
<i>(en millions d'euros)</i>		
Frais de recherche et de développement, bruts	(105)	(127)
Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles	41	53
Amortissement des actifs incorporels de recherche et de développement	(53)	(57)
Subventions reçues <sup>(1)</sup>	3	4
<b>Frais de recherche et de développement, nets des subventions</b>	<b>(114)</b>	<b>(127)</b>

(1) Comprend principalement les crédits d'impôt recherche accordés par l'Etat français.

#### 3.3.2. Frais commerciaux et administratifs

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2019	2018
<i>(en millions d'euros)</i>		
Frais commerciaux et de marketing	(111)	(111)
Frais généraux et administratifs	(212)	(181)
<b>Frais commerciaux et de marketing</b>	<b>(323)</b>	<b>(292)</b>

#### 3.3.3. Autres produits (charges)

*Les autres produits (charges) sont définis selon la recommandation 2013-03 du CNC relative au format des états financiers consolidés préparés selon les normes comptables internationales et incluent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature exceptionnelle, ne peuvent être considérés comme inhérents aux activités courantes de Technicolor. Il s'agit principalement des gains et des pertes sur les cessions de sociétés consolidées par intégration globale, des coûts engagés ou estimés liés à des litiges importants, ainsi que des éléments liés à l'IFRS 3 révisée et à l'IAS 27 révisée, comme les coûts d'acquisition et les changements dans les compléments de prix liés aux regroupements d'entreprises.*

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2019	2018
<i>(en millions d'euros)</i>		
Plus ou moins values de cession d'actifs	(17)	1
Litiges et autres	2	(25)
<b>Autres produits (charges)</b>	<b>(15)</b>	<b>(24)</b>

En 2019, les autres charges correspondent principalement à une perte sur cession dans l'activité Maison Connectée.

En 2018, les autres charges comprennent principalement les litiges avec les clients et les fournisseurs du segment Maison Connectée pour 9 millions d'euros, de l'activité Services DVD pour 4 millions d'euros et une provision de 5 millions d'euros relative à la division Services DVD.

## 4. Ecarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles.

### 4.1. Ecarts d'acquisition

*Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.*

*Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :*

- La juste valeur des éléments transférés au vendeur ; plus*
- Le montant reconnu pour les participations antérieurement détenues ne donnant pas le contrôle dans la société acquise ; plus*
- Si le regroupement d'entreprise est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation préexistante du Groupe dans la société acquise ; moins*
- Le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.*

*Pour chaque acquisition, sur option, la part détenue par les participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise est mesurée soit à la juste valeur (donc accroissant d'autant l'écart d'acquisition) soit à la quote-part détenue dans les actifs nets identifiables. Lorsque le contrôle est obtenu, les acquisitions ultérieures de titres ou les cessions sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires.*

*L'écart d'acquisition est présenté dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisé à son coût diminué des pertes de valeur éventuelles et converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.*

*Les frais liés à la transaction, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou d'instruments de capitaux propres, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.*

*Les compléments de prix potentiels sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations postérieures de cette juste valeur impactent le compte de résultat, sauf si le complément de prix est classé en capitaux propres.*

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) des montants d'écarts d'acquisition les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2019 (voir Note 4.5 pour plus de détails sur les tests de dépréciation).

(en millions d'euros)	Maison Connectée	Services de production	Services DVD	Total
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>422</b>	<b>183</b>	<b>337</b>	<b>942</b>
Ecarts de conversion	8	3	10	20
Acquisitions <sup>(1)</sup>	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Pertes de valeurs	-	-	(77)	(77)
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>430</b>	<b>186</b>	<b>270</b>	<b>886</b>
Ecarts de conversion	7	6	5	18
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Pertes de valeurs	-	-	(53)	(53)
Autres	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>437</b>	<b>192</b>	<b>222</b>	<b>851</b>

#### 4.2. Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement, à des marques, à des droits d'utilisation de brevets, à des projets de développement immobilisés et à des relations contractuelles avec les clients.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour les montants significatifs, Technicolor s'appuie sur des évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les immobilisations générées en interne à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat majoré de tous les coûts associés et directement attribuables à l'acquisition et à la mise en service de l'immobilisation. Tous les autres coûts, y compris ceux encourus pour générer certains actifs en interne comme les marques, les listes de clients et autres éléments similaires, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité et sont dépréciées en cas de perte de valeur identifiée. Selon la nature et l'utilisation des immobilisations incorporelles, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé dans l'un des postes suivants : « Coût de l'activité », « Frais commerciaux et administratifs », « Autres produits (charges) » ou « Frais de recherche et développement ».

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais sont rattachés à une UGT et soumis à un test de dépréciation annuellement (voir Note 4.5).

##### Principe comptable sujet à estimations et jugements

Concernant les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

Concernant les actifs intangibles à durée de vie indéterminée, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. (voir Note 4.5 pour les principes comptables de la perte de valeur sur ces actifs).

(en millions d'euros)	Marques	Brevets et relations clients	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
<b>Au 31 décembre 2017, net</b>	<b>248</b>	<b>254</b>	<b>123</b>	<b>625</b>
<i>Brut</i>	255	642	389	1 286
<i>Amortissements cumulés</i>	(7)	(388)	(266)	(661)
Ecarts de conversion	9	9	2	20
Mouvements perimetre	-	89	-	89
Acquisitions	-	3	90	93
Cessions	-	-	-	-
Amortissements	-	(54)	(82)	(136)
Pertes de valeurs d'actifs	-	(5)	(1)	(6)
Autres <sup>(1)</sup>	-	6	15	21
<b>Au 31 décembre 2018, net</b>	<b>257</b>	<b>302</b>	<b>146</b>	<b>705</b>
<i>Brut</i>	264	710	455	1 429
<i>Amortissements cumulés</i>	(7)	(408)	(309)	(724)
Ecarts de conversion	5	5	2	12
Acquisitions d'activités	-	-	-	-
Acquisitions	-	10	76	85
Cessions	-	-	-	-
Amortissements	-	(87)	(79)	(146)
Pertes de valeurs d'actifs	(1)	(3)	-	(3)
Autres	-	3	(23)	(20)
<b>Au 31 décembre 2019, net</b>	<b>261</b>	<b>249</b>	<b>122</b>	<b>632</b>
<i>Brut</i>	269	753	482	1 504
<i>Amortissements cumulés</i>	(8)	(504)	(360)	(872)

(1) Incluant les brevets reclassés aux activités destinées à être cédées.

#### 4.2.1. Marques

Les marques sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet séparément d'un test de dépréciation annuel. Les principales raisons ayant conduit le Groupe à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volume d'activité, de présence internationale et de notoriété, ainsi que leur rentabilité attendue à long terme.

Au 31 décembre 2019, les marques du Groupe ont une valeur nette comptable de 261 millions d'euros. Elles comprennent principalement la marque Technicolor® pour 201 millions d'euros, la marque RCA® pour 29 millions d'euros et la marque The Mill® pour de 22 millions d'euros.

La juste valeur de la marque Technicolor est déterminée selon une méthodologie développée en 2014 par Sorgem une société spécialisée dans l'évaluation des marques. Cette méthodologie définie pour chaque activité, à travers une matrice des facteurs clés de succès et des actifs incorporels utilisés par l'activité, la contribution de la marque aux Flux de trésorerie actualisés en utilisant la méthode des surprofits.

Sauf évènement significatif modifiant l'environnement d'une activité, la méthode de contribution définie par Sorgem en 2014 est considérée comme permanente et seuls les flux de trésorerie actualisés sont mis à jour en interne chaque année pour vérifier que la juste valeur de la marque Technicolor est supérieure à sa valeur nette comptable.

Une diminution d'un point du résultat avant charges financières et impôts de chaque activité ne conduirait pas à une dépréciation de la marque Technicolor.

La valeur recouvrable de la marque RCA<sup>®</sup> est estimée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base du budget et des flux de trésorerie sur une période de 5 ans (sans croissance à long terme attendue et un taux d'actualisation après impôt de 8%). Aucun changement raisonnable des hypothèses n'entraînerait une perte de valeur.

Les marques comprennent également :

- THOMSON<sup>®</sup> dans le segment Corporate & Autres
- MPC<sup>®</sup>, Mr X<sup>®</sup> et MIKROS IMAGE<sup>®</sup> chez Services de Production.

#### **4.2.2. Brevets, relations contractuelles avec les clients et Autres immobilisations incorporelles**

##### ***Brevets et licences de Brevets***

*Les brevets sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des licences de Brevet dépend de la temporalité des avantages économiques futurs attendus, mesurés en volumes bénéficiant de ces licences. Lorsque ces avantages économiques sont distribués de manière globalement égale ou incertaine sur la durée d'utilité, l'actif est amorti de manière linéaire. En cas de volumes décroissants, l'actif est amorti sur la base des volumes vendus, et le rythme d'amortissement revu à chaque arrêté.*

##### ***Relations contractuelles avec les clients***

*Les relations contractuelles avec les clients qui sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité attendue des relations qui varie entre 8 et 20 ans et qui prend en compte les renouvellements probables des contrats long terme avec les clients qui ont généralement une durée comprise entre 1 et 5 ans. La méthode d'évaluation initiale est généralement celle des surprofits attendus basés sur les flux de trésorerie futurs actualisés correspondants au portefeuille de clientèle à la date d'acquisition. Celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation dans le cas où le management identifie une indication de perte de valeur de ces actifs.*

##### ***Autres immobilisations incorporelles***

*Ce poste comprend principalement les logiciels acquis ou développés en interne et les technologies acquises.*

*Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf si le projet auquel ils se rapportent satisfait aux conditions de capitalisation d'IAS 38. Les projets de développement comptabilisés à l'actif sont ceux ayant pour objectif le développement de nouveaux procédés ou l'amélioration notable de procédés existants, qui sont considérés comme techniquement viables et dont il est attendu des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Les projets de développement sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût inclut l'ensemble des coûts directs de personnel (y compris les coûts des avantages postérieurs à l'emploi), des coûts des matériaux ainsi que des coûts des prestations externes nécessaires pour le projet de développement considéré et diminué des crédits d'impôt éventuels. Ils sont amortis sur une durée d'un an à cinq ans à compter de la production commerciale des produits liés, sur la base des*

unités vendues, ou sur la base des unités produites ou selon la méthode linéaire.

### 4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et dépréciations éventuelles. L'amortissement est calculé essentiellement selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, qui est comprise entre 20 et 40 ans pour les constructions et entre 1 et 12 ans pour les installations techniques, matériels et outillages. Pour certaines immobilisations complexes, chaque composant significatif possédant une durée d'utilité ou un mode d'amortissement spécifique est comptabilisé de manière individuelle, amorti sur sa durée d'utilisation propre et fait l'objet d'un suivi spécifique pour les dépenses ultérieures qui lui sont liées.

#### Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrats de location-financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme :

- le transfert de la propriété du bien à la fin du contrat,
- l'existence d'une option incitative en fin de contrat,
- le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien
- que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représente la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés pour la valeur la plus faible entre la valeur actualisée des paiements minimaux futurs et la juste valeur des biens loués et une dette est reconnue pour le même montant par le Groupe. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre leur durée d'utilité et la durée du contrat de location. Les coûts liés à ces biens sont comptabilisés dans le résultat avec les amortissements des autres biens similaires.

À l'inverse, les contrats qui ne sont pas qualifiés de contrats de location-financement ont la nature de contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats.

L'ensemble des produits reçus de la part du bailleur sont comptabilisés en réduction des frais de location et répartis de manière linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location.

#### Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2017, net</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>118</b>	<b>243</b>
<i>Brut</i>	3	63	1 132	371	1 570
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(42)	(1 032)	(254)	(1 327)
Ecarts de conversion	-	1	1	1	3
Acquisitions	-	-	8	96	104
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	(1)	(1)
Amortissements	-	(3)	(48)	(38)	(89)
Pertes de valeurs	-	-	(2)	(7)	(9)
Autres variations <sup>(2)</sup>	-	-	30	(48)	(18)
<b>Au 31 décembre 2018, net</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>89</b>	<b>122</b>	<b>233</b>
<i>Brut</i>	3	62	1 110	387	1 562
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(43)	(1 021)	(265)	(1 329)
Ecarts de conversion	-	-	1	3	4
Acquisitions	-	-	2	65	67
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissements	-	(3)	(39)	(28)	(69)
Pertes de valeurs	-	-	(2)	(2)	(4)
Autres variations <sup>(3)</sup>	-	-	18	(58)	(40)
<b>Au 31 décembre 2019, net</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>69</b>	<b>103</b>	<b>191</b>
<i>Brut</i>	3	60	1 075	382	1 520
<i>Amortissements cumulés</i>	-	(44)	(1 006)	(279)	(1 329)

(1) Inclut les immobilisations corporelles en cours.

(2) Correspond principalement au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages.

(3) En 2019, inclut la reclassification des droits d'utilisation.

#### 4.4. Droits d'utilisation

*En application de la norme IFRS16, un droit d'utilisation est reconnu à l'actif en contrepartie d'une dette locative au passif. L'analyse des durées, notamment pour les immeubles prend en compte la durée contractuelle minimale à laquelle s'ajoutent les périodes résiliables et les renouvellements possibles, dès lors que le Groupe est raisonnablement certain de les exercer. L'appréciation du caractère raisonnablement certain se fait en appréciant tous les éléments à disposition et notamment pour le Groupe :*

- *la durée d'amortissement des agencements réalisés ;*
- *l'évolution des loyers par rapport au prix de marché.*

(en millions d'euros)	Immobilier	Autres	Total Droits d'utilisation
<b>Au 31 décembre 2018, net</b>	-	-	-
Application de la norme IFRS16	277	51	327
Nouveaux contrats	9	23	32
Modification de contrat	19	-	19
Amortissement	(68)	(31)	(99)
Pertes de valeurs d'actifs	(3)	-	(3)
Autres	7	2	9
<b>Au 31 décembre 2019, net</b>	<b>241</b>	<b>44</b>	<b>285</b>

#### 4.5. Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, mis à jour à fin décembre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ces actifs peuvent générer des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par les autres groupes d'actifs. Les écarts d'acquisitions sont alloués à un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant plusieurs groupes d'actifs qui bénéficieront des synergies attendues de ces acquisitions.

Le Groupe a identifié 3 UGT correspondant aux segments opérationnels du Groupe.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs, une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la marge par rapport à l'exercice précédent et par rapport au budget ou une baisse de la part de marché du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché pour l'actif (ou pour l'UGT) ou en utilisant une méthode basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés, établis dans la perspective d'une valeur de marché, qui inclut les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par des restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif, mais qui exclut les synergies attendues avec d'autres UGT du Groupe.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des estimations des flux futurs de trésorerie avant impôt actualisés, générés par l'actif incluant une valeur terminale le cas échéant. Ces flux sont issus des budgets les plus récents approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Il est à noter que pour les tests de dépréciation réalisés en 2019, le Groupe a intégré les charges de loyers futurs à ses estimations des flux futurs de trésorerie et a exclu la valeur nette comptable des droits d'utilisation de l'actif testé.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les « Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants » des activités poursuivies ou le cas échéant en résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ou en coûts de restructuration. Conformément à IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

### Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (i) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (ii) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux immobilisations testées, la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de redevances pour les marques.

En complément du test annuel de dépréciation, Technicolor revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction considère que les hypothèses mises à jour utilisées pour déterminer la croissance du chiffre d'affaires, les valeurs terminales et les taux de redevances sont raisonnables et en ligne avec les informations de marché mises à jour disponibles pour chaque UGT.

(En millions d'euros)	Services de Production	Services DVD	Maison Connectée	Activités en cours de cession	Total
<b>2019</b>					
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	(53)	-	-	(53)
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(1)	(3)	(0)	(1)	(4)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(0)	(3)	0	(0)	(4)
<b>Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants</b>	<b>(1)</b>	<b>(59)</b>	<b>(0)</b>	<b>(1)</b>	<b>(61)</b>
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
<b>Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants</b>	<b>(1)</b>	<b>(59)</b>	<b>(0)</b>	<b>(1)</b>	<b>(61)</b>
<b>2018</b>					
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	(77)	-	-	(77)
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	(0)	(1)	(1)	(4)	(6)
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	(7)	(1)	(1)	(0)	(9)
<b>Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants</b>	<b>(7)</b>	<b>(79)</b>	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>	<b>(92)</b>
Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
<b>Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants <sup>(1)</sup></b>	<b>(7)</b>	<b>(79)</b>	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>	<b>(92)</b>

(1) Dont (81) millions d'euros des pertes de valeurs nettes et (7) millions d'euros de coûts de restructuration

Les tests de dépréciation effectués en 2019 sur les actifs de l'UGT DVD Services ont donné lieu à une dépréciation de (59) millions d'euros.

#### 4.5.1. Principales hypothèses au 31 Décembre 2019

Dans le cadre du test de dépréciation annuel, le Groupe a utilisé les hypothèses suivantes pour déterminer la valeur recouvrable des principales unités génératrices de trésorerie :

	Services de Production	Services DVD	Maison Connectée
Méthode utilisée pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Juste valeur	Juste valeur
Description des hypothèses clés	Budget et Plan d'affaires		
Période de projection des flux futurs de trésorerie	5 années	(*)	5 années
Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de projection :			
- Au 31 décembre 2019	2,0%	(*)	0,0%
- Au 31 décembre 2018	2,0%	(*)	2,0%
Taux d'actualisation après impôt utilisé <sup>(1)</sup> :			
- Au 31 décembre 2019	8,0%	8,0%	9,0%
- Au 31 décembre 2018	8,0%	8,0%	10,0%

(1) Le taux d'actualisation avant impôt correspondant est compris entre 10,6% et 12,2%.

(\*) Il a été considéré que l'activité principale de la division Services DVD avait une durée de vie finie. En conséquence, aucune valeur terminale n'a été retenue pour cette activité principale.

Pour l'UGT Services DVD, en l'absence de contrat de vente à la date de clôture, d'un marché actif et de transactions récentes comparables, les projections de flux de trésorerie actualisés sont utilisées pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La Direction de Technicolor considère que la juste valeur diminuée des coûts de vente est la méthode la plus appropriée pour estimer la valeur de cette UGT car elle tient compte de la restructuration future que le Groupe devra effectuer pour s'adapter à un environnement technologique en évolution rapide. Cette restructuration serait prise en compte par tout intervenant du marché compte tenu de l'environnement économique dans lequel évolue cette activité.

Les flux de trésorerie actualisés des services de DVD sont calculés sur une durée de vie limitée d'environ vingt ans et, par conséquent, l'écart d'acquisition sera déprécié au cours de cette période en fonction de l'évolution de la juste valeur déterminée par les flux de trésorerie actualisés.

Le Groupe a enregistré une perte de valeur sur écarts d'acquisition de (53) millions d'euros au 31 décembre 2019. Une perte de valeur sur écarts d'acquisition de (77) millions d'euros a été constatée au 31 décembre 2018.

#### 4.5.2. Sensibilité des pertes de valeur au 31 décembre 2019

Pour Services de Production :

- une baisse du taux de croissance à long terme de 1 point générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 276 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA à partir de 2019 générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 142 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une augmentation de 0,5 point du coût moyen pondéré du capital générerait une réduction de la valeur de l'entreprise de 138 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.

Pour Services DVD :

- une diminution de 5% des volumes de SD-DVD à partir de 2023 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 6 millions d'euros
- une augmentation de 0,5 point du coût moyen pondéré du capital générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 17 millions d'euros;
- une diminution de 1 point de la marge d'EBITDA à partir de 2023 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 36 millions d'euros.

Pour Maison Connectée :

- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 85 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA ajusté à partir de 2019 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 183 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation.

## 5. Autres informations opérationnelles

### 5.1. Actifs et dettes d'exploitation

#### 5.1.1. Actifs et dettes d'exploitation non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance	13	17
Autres	19	24
<b>Autres actifs d'exploitation non courants</b>	<b>32</b>	<b>41</b>
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(8)	(12)
Autres	(17)	(26)
<b>Autres dettes d'exploitation non courantes</b>	<b>(24)</b>	<b>(38)</b>

Dans le cadre normal de ses activités, généralement au sein du segment Services DVD, Technicolor accorde à ses clients des avances de trésorerie et des remises payées d'avance. Celles-ci font en général partie d'une relation ou d'un contrat long terme et peuvent prendre des formes variées. Les avances sur contrat clients sont principalement versées en contrepartie d'engagements variés pris par les clients sur toute la durée des contrats. Ces contrats donnent au Groupe un droit de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général d'un à cinq ans). Ils comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions. Ces paiements d'avances sont considérés comme des « actifs non courants », enregistrés en « Avances sur contrats clients et remises payées d'avance » et amortis en déduction du chiffre d'affaires, en fonction des unités produites ou de l'avancement du traitement des films.

### 5.1.2. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matière première, les coûts de personnel et une partie des frais généraux représentatifs des coûts indirects de production, et excluent les frais administratifs. Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré ou la méthode du premier entré - premier sorti, selon la nature du stock concerné. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements :

La direction tient compte de tous les éléments susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des stocks, comme la baisse des projections de ventes, la baisse attendue du prix de vente, les actions spécifiques d'amélioration ou de relance commerciale et l'obsolescence ou la rotation lente.

(en millions d'euros)	2019	2018
Matières premières	83	102
En-cours	10	14
Produits finis et marchandises	172	175
<b>Valeur Brute</b>	<b>265</b>	<b>291</b>
Provisions pour dépréciation	(22)	(23)
<b>Total Stocks et en-cours</b>	<b>243</b>	<b>268</b>

### 5.1.3. Clients et effets à recevoir & fournisseurs et effets à payer

Les créances clients font partie des actifs financiers courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Cette valeur est en général la valeur nominale car l'effet de l'actualisation entre la date de reconnaissance de l'instrument et sa réalisation est le plus souvent non significative.

En application de la norme IFRS9, les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées sur la base des pertes attendues. Le Groupe a choisi la méthode simplifiée qui permet la reconnaissance des provisions sur la base des pertes attendues à maturité à chaque période de reporting.

Les pertes attendues sont déterminées à partir de la date de comptabilisation initiale de la créance de la façon suivante :

- application aux créances clients regroupées par ensemble homogène dans chaque division d'une matrice de dépréciation déterminée sur la base d'une analyse des pertes historiques du groupe

-analyse spécifique du risque de crédit des créances les plus significatives sur la base de leur notation de crédit

(en millions d'euros)	2019	2018
Clients et effets à recevoir	531	703
Provisions pour dépréciation	(24)	(26)
<b>Total clients et effets à recevoir</b>	<b>507</b>	<b>677</b>

Les créances clients comprennent aux 31 décembre 2019 et 2018 des montants échus de respectivement 94 millions d'euros et 91 millions d'euros pour lesquels des dépréciations ont été comptabilisées pour 23 et 22 millions d'euros.

L'exposition au risque de crédit sur les créances clients du Groupe correspond à la valeur nette comptable de ces actifs (507 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 677 millions d'euros au 31 décembre 2018).

### 5.1.4. Autres actifs et dettes d'exploitation courants

#### **Estimation des redevances à payer**

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être amené à utiliser certaines technologies protégées par des brevets détenus par des tiers. Dans la majorité des cas, le montant des royalties à payer à ces tiers pour l'utilisation de ces technologies est défini dans un contrat formel de licences. Dans certains cas, et en particulier dans les premières années d'une technologie émergente, quand l'appartenance des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être déterminée de manière certaine, le jugement de la Direction est utilisé pour déterminer la probabilité qu'un tiers réclame ses droits et pour estimer le coût probable de l'utilisation de la technologie dès lors que cette réclamation est probable. Pour réaliser cette évaluation, la Direction prend en compte son expérience passée avec des technologies comparables et/ou avec des détenteurs particuliers de technologies. Les redevances à payer sont présentées au sein des « Autres dettes courantes » et « Autres dettes non courantes » dans le bilan du Groupe.

#### **Décomptabilisation de l'actif**

Une créance est décomptabilisée lorsqu'elle est cédée sans recours et qu'il est démontré que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages significatifs liés à la propriété de la créance et n'a plus aucune implication continue dans l'actif transféré.

(en millions d'euros)	2019	2018
TVA déductible	31	46
Crédit d'impôt recherche et subventions	5	1
Charges constatées d'avance	37	40
Autres	111	177
<b>Autres actifs d'exploitation courants</b>	<b>184</b>	<b>264</b>
Impôts à payer	(41)	(44)
Redevances – courantes	(44)	(42)
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales	(17)	(47)
Autres	(200)	(177)
<b>Autres dettes d'exploitation courantes</b>	<b>(301)</b>	<b>(310)</b>

### 5.2. Relation avec les parties liées

Une partie est liée au Groupe dans les cas suivants :

- directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, la partie (i) contrôle le Groupe, est contrôlée par lui, ou est soumise à un contrôle commun, (ii) détient dans le Groupe une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;
- la partie est une entreprise associée ;
- la partie est une co-entreprise dans laquelle le Groupe est un co-entrepreneur ;
- la partie ou l'un de ses administrateurs fait partie du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif du Groupe ou est un des membres proches de la famille visée par les situations ci-dessus.

Les opérations entre parties liées avec des entreprises associées et des co-entreprises sont détaillées dans la Note 2.4.

La rémunération des principaux dirigeants est détaillée en Note 9.4.

En 2019, il n'y a aucune transaction avec les parties liées.

## 6. Impôt

### 6.1. Impôt dans le compte de résultat

#### 6.1.1. Charge d'impôt

*L'impôt sur les résultats comprend l'impôt courant et différé. L'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été précédemment comptabilisés dans l'état du résultat global ou en capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent. Par ailleurs IAS 12 ne précise pas si les économies d'impôts provenant des pertes reportables doivent se rapporter à la société ayant généré les pertes ou à la société qui les utilisera. Le Groupe a comptabilisé les économies d'impôts futures provenant des pertes reportables des activités abandonnées dans le résultat des opérations poursuivies, dans la mesure où ces reports déficitaires seront utilisés grâce aux bénéfices taxables futurs des activités poursuivies.*

*En application de l'IFRIC 23 Incertitudes relatives aux traitements fiscaux, l'impôt inclut désormais les positions fiscales incertaines comptabilisées précédemment en Autres Provisions.*

	(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Impôt courant</b>			
France		(1)	2
Etranger		(9)	(1)
<b>Total impôt courant</b>		<b>(10)</b>	<b>1</b>
<b>Impôt différé</b>			
France		0	-
Etranger		7	(55)
<b>Total impôt différé</b>		<b>7</b>	<b>(55)</b>
<b>Total charge d'impôt des activités poursuivies</b>		<b>(3)</b>	<b>(54)</b>

En 2019, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en Inde, au Mexique et en Pologne.

En 2018, la charge d'impôts différés résultait principalement de la dépréciation des actifs d'impôts différés aux Etats-Unis car il est peu probable que les pertes reportables soient utilisées dans les 5 prochaines années.

Se reporter à la note 6.2.1 pour plus de détails sur la variation des impôts différés.

#### 6.1.2. Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

Le tableau suivant illustre la réconciliation entre la charge d'impôt théorique (obtenue en appliquant le taux français d'impôt sur les sociétés de 34%) et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement sont décrits ci-dessous :

(en millions d'euros)	2019	2018
<b>Résultat net consolidé des activités poursuivies</b>	<b>(208)</b>	<b>(224)</b>
Impôt sur les résultats	(3)	(54)
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôts</b>	<b>(205)</b>	<b>(170)</b>
	34%	34%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>70</b>	<b>59</b>
Variation des impôts différés actifs non reconnus <sup>(1)</sup>	(46)	(84)
Effet des différences permanentes	(23)	(14)
Effet des différents taux d'impôt appliqués <sup>(2)</sup>	(2)	(14)
Effet des modifications de taux d'impôts appliqués localement	(1)	-
Retenues à la source non imputées	(1)	(1)
<b>Charge d'impôt des activités poursuivies</b>	<b>(3)</b>	<b>(54)</b>

(1) En 2019, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes de l'année, i.e. en France pour 32 millions d'euros et aux Etats-Unis pour 21 millions d'euros.

(2) En 2018, les montants incluent essentiellement l'impact du différentiel de taux d'imposition avec les Etats-Unis.

## 6.2. Situation fiscale dans l'état de la situation financière

*Les impôts différés résultent :*

*- des différences temporelles entre la base imposable des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé du Groupe, et*

*- des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés reportables.*

*Le calcul des impôts différés sur l'ensemble des différences temporelles est réalisé par entité (ou groupe d'entités) fiscale en utilisant la méthode du « report variable ».*

*Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf :*

*- si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et*

*- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence ne se réalisera pas dans un avenir prévisible.*

*Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés :*

*- pour toute différence temporelle déductible, dans la mesure où il est probable qu'existe un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou perte fiscale) ; et*

*- pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.*

*La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée pour prendre en compte le niveau de bénéfice imposable disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.*

*Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt*

(et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale pour des échéances de retournement équivalentes.

**Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par (i) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche et/ou (ii) la perspective de gains exceptionnels ou (iii) les résultats futurs attendus des contrats long terme. Le Groupe a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus.

**6.2.1. Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs nets**

(en millions d'euros)

	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, Impôts différés nets
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>275</b>	<b>(193)</b>	<b>82</b>
Variations impactant le résultat 2018 des activités poursuivies	(54)	(1)	(55)
Autres mouvements	(10)	1	(9)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>210</b>	<b>(193)</b>	<b>17</b>
Variations impactant le résultat 2019 des activités poursuivies	33	(26)	7
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	(191)	192	1
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>52</b>	<b>(27)</b>	<b>25</b>

(1) Principalement compensation des impôts différés actifs et passifs d'échéance identique par entité fiscale

Au 31 décembre 2019, les actifs d'impôts différés nets de 25 millions d'euros résultent principalement de la reconnaissance des pertes reportables en Australie, au Canada, en Inde, au Mexique et en Pologne. Les actifs nets d'impôts différés étaient de 17 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette hausse correspond principalement à la modification des projections de nos activités en Australie et au Mexique.

## 6.2.2. Analyse des impôts différés nets par nature

(€ en millions)	2019	2018
<b>Effet fiscal des reports déficitaires</b>	<b>1 278</b>	<b>1 365</b>
<b>Effet fiscal des différences temporelles liées aux :</b>		-
Immobilisations corporelles	20	21
Ecarts d'acquisition	10	13
Immobilisations incorporelles	(86)	(101)
Participations financières et autres actifs non courants	3	(3)
Stocks et en-cours	7	8
Créances clients et autres actifs courants	19	18
Dettes financières	142	131
Provisions pour retraites et avantages assimilés	59	51
Provisions pour restructuration	3	6
Autres provisions	19	22
Autres dettes courantes et non courantes	38	40
<b>Total des impôts différés sur différences temporelles</b>	<b>234</b>	<b>206</b>
<b>Impôts différés actifs (passifs), bruts</b>	<b>1 512</b>	<b>1 571</b>
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(1 487)	(1 554)
<b>Impôts différés actifs (passifs), nets</b>	<b>25</b>	<b>17</b>

Les reports fiscaux déficitaires dont le Groupe bénéficie dans les pays où il exerce encore une activité s'élèvent à 3,6 milliards d'euros. Ils proviennent principalement de la France (1,8 milliard d'euros) et des Etats-Unis (1,6 milliard d'euros).

Aux Etats Unis, ces pertes expirent majoritairement après 2024.

## 7. Capitaux propres et résultat par action

### Classement en dettes ou en capitaux propres

*Les dettes et les instruments de capitaux propres sont classés soit en dettes financières soit en capitaux propres selon la substance de l'arrangement contractuel.*

### Instruments de capitaux propres

*Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés pour la valeur des ressources perçues, nette des coûts directs d'émission.*

### Coûts liés aux opérations de capital

*Les frais externes directement attribuables à des opérations sur les capitaux propres sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.*

## 7.1. Variation du capital

(En euros, excepté le nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
<b>Capital social au 31 décembre 2017</b>	<b>414 461 178</b>	<b>1</b>	<b>414 461 178</b>
<b>Capital social au 31 décembre 2018</b>	<b>414 461 178</b>	<b>1</b>	<b>414 461 178</b>

(\*) Les plans sont décrits dans la Note 9.3.

En 2019, le capital du Groupe n'a pas varié par rapport à l'année précédente.

Au 31 décembre 2019 et à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détiennent plus de 5% du capital de Technicolor :

- RWC Asset Management LLP, Inc. a déclaré détenir 42 000 000 actions représentant 10,13% du capital social et 10,13% des droits de vote de la Société ;
- J O Hambro Capital Management a déclaré détenir 35 146 422 actions représentant 8,48% du capital social et 8,48% des droits de vote de la Société ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir conjointement avec Bpifrance Participations S.A., 32 970 309 actions représentant 7,95% du capital social et 7,95% des droits de vote de la Société ;
- Invesco Advisers, Inc. a déclaré détenir 29 964 739 actions représentant 7,23% du capital social et 7,23% des droits de vote de la Société ;
- Bain Capital Credit, LP a déclaré détenir 29 062 798 actions représentant 7,01% du capital social et 7,01% des droits de vote de la Société ;
- Kinney Asset Management LLC, a déclaré détenir 22 928 815 actions représentant 5,53% du capital social et 5,53% des droits de vote de la Société ;
- Fidelity International a déclaré détenir 22 784 339 actions représentant 5,50% du capital social et 5,50% des droits de vote de la Société.

## 7.2. Autres éléments des capitaux propres

### 7.2.1. Actions propres

*Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats liés à la cession ou l'annulation de ces actions sont enregistrés directement en capitaux propres.*

Le montant global des actions propres, inclut les actions propres achetées dans le cadre du Contrat de liquidité (Share Management Agreement) autorisé par les Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2013 et confirmé par l'Assemblée Générale annuelle. Aucun programme d'achat d'action n'ayant été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018, le Share Management Agreement a donc été suspendu en cours d'exercice.

	2019	2018
<b>Nombre d'actions propres en début de période</b>	<b>1 074 994</b>	<b>978 051</b>
Variation liée au Contrat de liquidité	-	96 943
Cession	(1 074 994)	-
<b>Nombre d'actions propres en fin de période</b>	<b>-</b>	<b>1 074 994</b>

Au cours du second semestre 2019, la totalité des actions a été cédée.

### 7.2.2. Titres super subordonnés

Le 26 septembre 2005, Technicolor a procédé à une émission de titres super subordonnés (TSS), à durée indéterminée, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Aucun instrument dérivé n'a été identifié car les clauses prévues et détaillées sont en dehors du champ de la définition d'un dérivé selon IAS 39.

En raison de la durée indéterminée et du caractère subordonné de ces titres, ainsi que de la nature optionnelle du coupon, les titres avaient été enregistrés conformément aux IFRS dans les capitaux propres pour leur valeur nette reçue de 492 millions d'euros (prix d'émission minoré des frais de transaction).

Depuis la restructuration de la dette du Groupe en 2010, les caractéristiques des TSS sont dorénavant les suivantes :

- ils ne sont remboursables que (i) à l'option de Technicolor dans certains cas contractuellement définis ou (ii) en cas de liquidation de la société ;
- ils ne portent plus intérêt, un paiement définitif de 25 millions d'euros ayant été effectué aux porteurs de TSS en remboursement de leurs créances d'intérêts en 2010.

### 7.2.3. Dividendes et distributions

Au titre des exercices 2017 et 2018, les Assemblées Générales tenues respectivement le 26 avril 2018 et le 14 juin 2019, n'ont pas voté de versement de dividende.

### 7.2.4. Participations ne donnant pas le contrôle

En 2019, aucune variation des participations ne donnant pas le contrôle n'a eu lieu.

En 2018, les principales variations des participations ne donnant pas le contrôle résultent de :

- la liquidation de Thomson Investment India pour (2) millions d'euros.
- l'acquisition de 49% des actions de Technicolor Pioneer Japan pour (1) million d'euros.

## 7.3. Résultat par action

*Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en excluant les actions propres détenues par le Groupe.*

*Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis et que le produit supposé de la conversion de ces instruments a été utilisé pour acquérir des actions du Groupe au cours moyen de marché de la période ou de la période durant laquelle ces instruments étaient en circulation.*

*Les instruments potentiellement dilutifs comprennent :*

- les options émises, si elles sont dilutives ;
- les instruments émis dans le cadre de plans de stock-options mis en place par la Direction du Groupe, dans la mesure où le cours moyen des actions du Groupe est supérieur aux prix d'exercice ajustés de ces instruments.

**Résultat dilué par action :**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Résultat net (en millions d'euros)</b>	<b>(230)</b>	<b>(67)</b>
Résultat net attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle	0	(1)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	22	(157)
<b><u>Numérateur:</u></b>		
Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies	<b>(208)</b>	<b>(225)</b>
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires des base disponibles (en milliers)</b>	<b>413 660</b>	<b>413 440</b>
Effet dilutif des stock options et des plans d'actions gratuites	0	0
<b><u>Dénominateur</u></b>		
Nombre pondéré d'actions (en milliers)	<b>413 660</b>	<b>413 440</b>

Certains plans d'options d'achat d'actions n'ont pas d'effet de dilution en 2019 en raison du cours de l'action mais pourraient en avoir un à l'avenir en fonction de l'évolution du cours de l'action (voir les détails de ces plans en Note 9.3).

## 8. Actifs financiers, passifs financiers et instruments financiers dérivés

### 8.1. Classification et évaluation à juste valeur

#### **ACTIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)**

*La Direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale au regard du modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs financiers, ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.*

*En application de la norme IFRS9, le Groupe a choisi le classement de ses actifs financiers entre actifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat.*

#### Actifs financiers au coût amorti

*Cette catégorie est retenue pour un actif financier dès lors que l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et, le cas échéant, aux intérêts sur le principal.*

*Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transactions éventuels. Ils sont ensuite reconnus au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.*

*Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, auquel cas la dépréciation est calculée à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. Pour les créances clients et les actifs sur contrats clients, le Groupe applique une méthode de dépréciation simplifiée (voir note 5.1.3.).*

#### Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

*Cette catégorie est retenue dès lors que l'actif financier n'est pas comptabilisé au coût amorti. Pour ces actifs financiers comptabilisés à la juste valeur, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ».*

*Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à celui-ci arrivent à expiration ou ont été transférés, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.*

#### **PASSIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)**

*Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués à leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre (i) les produits d'émission nets des coûts de transaction et (ii) la valeur de remboursement, est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.*

*Les emprunts sont présentés au sein des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la date de clôture, auquel cas ils sont présentés au sein des passifs non courants.*

#### **INSTRUMENTS DERIVES**

*Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat et/ou en capitaux propres au sein des autres éléments du résultat global, selon les principes exposés dans la note 8.6.*

Conformément à IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, trois niveaux d'évaluation à la juste valeur ont été identifiés pour les actifs et passifs financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : modèles internes avec des paramètres observables incluant l'utilisation de transactions récentes (si disponible), la référence à d'autres instruments essentiellement similaires, à des

analyses de cash-flow actualisé et à des modèles d'évaluation utilisant le plus possible des données de marché et le moins possible de données internes à l'entreprise.

- Niveau 3 : modèles internes avec des paramètres non observables.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers, en fonction de leur catégorie comptable.

(€ in million)	Evaluation à la juste valeur par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre 2019						31 décembre 2018
	31 décembre 2019	Coût amorti	Juste valeur par compte de résultat	Jute valeur par capitaux propres	Instruments dérivés (voir Note 8.5)	Estimation à la juste valeur	
<b>Participations non consolidées</b>	<b>17</b>	-	17	-	-	Niveau 2	<b>14</b>
Trésorerie mise en nantissement	13	12	1	-	-	Niveau 1	9
Prêts et autres	1	1	-	-	-		1
Créances liés aux actifs de sous-location	8	8	-	-	-		-
Instruments financiers dérivés	(0)	-	-	-	-	Niveau 2	(0)
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>22</b>	-	-	-	-		<b>10</b>
<b>Total actif financier non courant</b>	<b>39</b>						<b>24</b>
Trésorerie mise en nantissement	12	1	11	-	-	Niveau 1	12
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-		2
Instruments financiers dérivés	1	-	-	-	1	Niveau 2	-
<b>Autres actifs financiers courants</b>	<b>13</b>	-	-	-	-		<b>14</b>
Trésorerie	58	-	58	-	-	Niveau 1	134
Equivalents de trésorerie	7	-	7	-	-	Niveau 1	157
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>65</b>	-	-	-	-		<b>291</b>
<b>Total actif financier courant</b>	<b>78</b>						<b>305</b>
Emprunts non courants (1)	(979)	(979)	-	-	-		(977)
<b>Dettes financières</b>	<b>(979)</b>						<b>(977)</b>
Instruments financiers dérivés	(1)	-	-	-	(1)	Niveau 2	-
<b>Autres dettes non courantes</b>	<b>(1)</b>						<b>-</b>
<b>Dettes de loyers</b>	<b>(224)</b>	(224)	-	-	-		<b>(27)</b>
<b>Total passif financier non courant</b>	<b>(1 204)</b>						<b>(1 004)</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>(8)</b>	(8)	-	-	-		<b>(6)</b>
<b>Dettes de loyers</b>	<b>(87)</b>	(87)	-	-	-		<b>(14)</b>
<b>Autres dettes financières courantes</b>	<b>(2)</b>	-	-	-	(2)	Niveau 2	<b>(4)</b>
<b>Total passif financier courant</b>	<b>(97)</b>						<b>(24)</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>(1 301)</b>						<b>(1 028)</b>

(1) Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti. La juste valeur des dettes du Groupe est de 842 millions d'euros au 31 décembre 2019 (972 millions d'euros au 31 décembre 2018). Leur juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables des emprunts à long terme (niveau 1).

Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

## 8.2. Gestion des risques financiers

### 8.2.1. Gouvernance

Technicolor est exposé à divers risques financiers, dont principalement les risques de marché liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit.

Les risques financiers du Groupe sont gérés de manière centrale par son service de trésorerie Groupe en France et son service de trésorerie régional à Ontario (Californie – Etats-Unis), en conformité avec les politiques et les procédures du Groupe.

Les risques financiers de marché sont suivis en permanence et sont présentés régulièrement au Directeur Financier, au Comité d'Investissement et au Comité d'Audit par l'intermédiaire de différents rapports qui résument les expositions du Groupe aux différents risques ainsi que le détail des opérations mises en place pour réduire ces risques.

La gestion des risques est étroitement encadrée par des limites et des autorisations, approuvées par le Comité d'Investissement pour chaque type de transaction, et contrôlées par le département de contrôle interne.

### 8.2.2. Gestion des risques de marché

#### 8.2.2.1. Risque de change commercial

##### Risque de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. La volatilité des cours de change peut donc avoir une incidence sur la valeur des actifs, passifs, produits et charges dans les comptes consolidés, même si leur valeur n'a pas changé dans leur propre monnaie fonctionnelle.

La politique du Groupe est de ne pas couvrir le risque de conversion.

Le risque de conversion s'apprécie en effectuant des analyses de sensibilité sur les expositions principales dans les filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (voir ci-après).

##### Risque de transaction

L'exposition au risque de change transactionnel provient essentiellement des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

Le risque de transaction le plus important pour le Groupe est son exposition en dollar US contre l'euro. Après avoir compensé les revenus en dollar US de ses activités en Europe avec les coûts en dollar US relatifs aux achats de produits finis et de composants par ses filiales européennes, l'exposition nette en dollar US contre l'euro pour les activités poursuivies était une position nette acheteuse de 132 millions de dollars US en 2019 (position nette acheteuse de 82 millions de dollars US en 2018).

La politique du Groupe consiste à :

- demander aux filiales de réaliser leurs achats autant que possible dans la devise de facturation des ventes,
- demander aux filiales de remonter régulièrement leurs expositions prévisionnelles au risque de change à la Trésorerie Groupe, qui consolide les expositions des filiales dans chaque devise. Le risque résiduel est le plus souvent couvert par la Trésorerie Groupe auprès de banques en utilisant des instruments dérivés.

Pour les produits qui ont un cycle court qui représentent la majeure partie de l'exposition, la Trésorerie Groupe met en place des couvertures sur un horizon de 6 mois. Pour les produits et services avec un cycle plus long, des couvertures peuvent être mises en place sur un horizon supérieur.

Quel que soit l'horizon de couverture, la pratique de la Trésorerie Groupe est de souscrire des instruments dérivés de très court terme (quelques jours à quelques mois), qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale de change suivie quotidiennement. Les dérivés utilisés se limitent à des instruments usuels décrits dans la note 8.6.

Le risque transactionnel sur les expositions commerciales s'apprécie en consolidant les expositions du Groupe libellées en devise et en réalisant une analyse de sensibilité sur les principales expositions (voir ci-après).

#### Risque sur investissements à l'étranger

Les variations de la valeur en euro des investissements dans les filiales étrangères sont enregistrées dans le poste « écarts de conversion » des capitaux propres consolidés.

La politique du Groupe consiste à étudier au cas par cas l'opportunité d'une couverture du risque de change lié à des investissements dans des filiales à l'étranger. Au 31 décembre 2019, le Groupe ne possède pas de couverture du risque de change sur investissement.

#### Sensibilité au risque de change

Le Groupe est principalement exposé au dollar US contre euro.

Le Groupe estime qu'une variation de 10% de la parité dollar US contre euro est sur une année, une hypothèse raisonnable. Le tableau ci-dessous permet donc d'apprécier l'impact d'une hausse de 10% du dollar face à l'euro sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts et sur les capitaux propres (écarts de conversion). Une baisse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé. Ces estimations sont faites en supposant qu'aucune couverture ne serait mise en place.

2019 (en millions d'euros)	Transaction	Conversion	Total
Résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies <sup>(1)</sup>	(12)	(6)	(18)
Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) <sup>(2)</sup>			82

(1) Impact sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies :

- Le risque de transaction sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur l'exposition nette en dollar US (ventes moins achats) de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est l'euro
- Le risque de conversion est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les profits des filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

(2) Impact sur les capitaux propres : l'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les investissements nets dans les filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

#### **8.2.2.2. Risque de change financier**

La politique du Groupe consiste à centraliser le financement au niveau de la Trésorerie Groupe, ainsi que le risque de change associé, autant que possible.

De ce fait, la majorité des filiales emprunte, et prête à la Trésorerie Groupe, qui en retour satisfait les besoins de liquidités en empruntant à l'extérieur. Les filiales ne pouvant pas réaliser d'opérations avec la Trésorerie Groupe du fait des lois ou des restrictions locales peuvent emprunter ou investir auprès de banques locales en respectant les règles établies par la Trésorerie Groupe.

La politique du Groupe est également que les filiales empruntent ou prêtent leurs excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle. De manière à faire coïncider les devises empruntées par la Trésorerie Groupe (principalement euro et dollar US) avec les devises prêtées aux filiales (généralement dans leur devise locale), Technicolor peut être amené à mettre en place des swaps de change.

Les points de terme (report/déport) de ces swaps de nature financière sont comptabilisés comme des produits et charges d'intérêts générant un produit de 4 millions d'euros en 2019 et de 2 millions d'euros 2018.

### 8.2.2.3. Risque de taux d'intérêt

#### Exposition au risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient principalement des dettes financières externes et des dépôts.

- Au 31 décembre 2019, la part des dettes financières externes soumise à un taux d'intérêt variable, après avoir pris en compte l'impact des couvertures de taux, est présentée dans le tableau ci-dessous.

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>2019</b>
Dettes financières	1 298
Part à taux variable (*)	64%

(\*) Inclut 95 millions d'euros de dettes inférieures à un an pour lesquelles le Groupe considère qu'elles sont à taux variable.

- En 2019, l'encours des dépôts du Groupe est entièrement rémunéré à taux variable.
- Le Groupe est par conséquent exposé à un risque de variabilité des taux d'intérêts, laquelle peut avoir une incidence sur les charges d'intérêts nettes.

#### Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le Groupe estime qu'une variation de 100 points de base des taux d'intérêts est raisonnablement possible sur une année. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'impact d'une telle variation.

<b>Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2019 d'une variation par rapport aux taux actuels (*) (**)</b>		
<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur les intérêts nets	Impact sur capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de taux de +1%	(6)	(6)
Impact d'une variation de taux de -1%	3	3

(\*) Au 31 décembre 2019, l'Euribor 3 mois et le Libor US dollar 3 mois étaient respectivement de -0,38% et 1,91%.

(\*\*) Après prise en compte des opérations de couverture de taux

#### Gestion du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2019, le Groupe possède des couvertures de taux d'intérêt dont les caractéristiques sont mentionnées dans la note 8.6.1.

### 8.2.3. **Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir lever de fonds pour répondre aux obligations financières lorsqu'elles surviennent. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectif de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables.

Cette politique a été conçue grâce à un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres, des conditions des marchés financiers et des prévisions financières du Groupe.

Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux prévisionnels de trésorerie consolidés, et les besoins de financement.

Afin de mettre en œuvre cette politique d'accès à la liquidité, le Groupe utilise divers financements long-terme et confirmés qui peuvent inclure des capitaux propres (voir Note 7.1), de la dette (voir Note 8.3), de la dette subordonnée (voir Note 7.2.2) et des lignes de crédit confirmées (voir ci-après).

Les tableaux ci-dessous montrent les obligations de flux futurs contractuels générés par la dette financière (sans tenir compte de l'impact de la couverture du risque de taux). Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 respectivement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2019						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	Après	
Emprunts à terme à taux variable – nominal	3	3	2	976	-	-	<b>984</b>
Emprunts à terme à taux variable – intérêts courus	3	-	-	-	-	-	<b>3</b>
Dettes de loyers – nominal et intérêts courus	87	61	42	31	26	65	<b>312</b>
Autres dettes – nominal et intérêts courus	2	-	1	-	-	-	<b>3</b>
<b>Dette totale – remboursement du nominal</b>	<b>95</b>	<b>64</b>	<b>45</b>	<b>1,007</b>	<b>26</b>	<b>65</b>	<b>1 302</b>
Ajustement IFRS							<b>(4)</b>
<b>Dette en IFRS</b>							<b>1 298</b>
Emprunts à terme à taux variable – intérêts	37	37	36	34	-	-	<b>144</b>
Dettes de loyers	18	13	9	7	5	-	<b>52</b>
Autre dette – intérêts	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
<b>Total des versements d'intérêts</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>45</b>	<b>41</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>196</b>

  

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018						Total
	2019	2020	2021	2022	2023	Après	
Emprunts à terme à taux variable – nominal	3	2	3	3	972	-	<b>983</b>
Emprunts à terme – intérêts courus	3	-	-	-	-	-	<b>3</b>
Autre dette – nominal et intérêts courus	14	13	14	2	-	-	<b>43</b>
<b>Dette totale – remboursement du nominal</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>972</b>	<b>-</b>	<b>1 029</b>
Ajustement IFRS							<b>(5)</b>
<b>Dette en IFRS</b>							<b>1 024</b>
Emprunts à terme à taux variable – intérêts	38	38	38	38	35	-	<b>187</b>
Autre dette – intérêts	2	1	-	-	-	-	<b>3</b>
<b>Total des versements d'intérêts</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>190</b>

Les obligations contractuelles en termes de flux de trésorerie pour la dette courante sont considérées comme étant les montants inscrits dans l'état de la situation financière consolidée.

## Lignes de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2019</b>	<b>31 déc. 2018</b>
Lignes de crédit confirmées non tirées avec échéance de plus d'un an	361	359

Le Groupe dispose :

- d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US, soit 111 millions d'euros au cours du 31 décembre 2019 (la « ligne de crédit Wells Fargo »), arrivant à échéance en 2021. La disponibilité de cette ligne dépend de l'encours des créances clients.
- d'une facilité de crédit renouvelable de 250 millions d'euros (le « RCF ») arrivant à échéance en 2021.

Au 31 décembre 2019, aucune des lignes de crédit confirmées n'est utilisée.

## Actifs financiers transférés non reconnus

Le Groupe peut utiliser des accords d'affacturage pour recouvrer certaines de ses créances. Au 31 décembre 2019, le Groupe n'a conclu aucun accord pour lequel il continue d'être impliqué au-delà du risque commercial et des représentations normales et des garanties relatives au transfert frauduleux et aux concepts de caractère raisonnable, de bonne foi et qui pourraient invalider un transfert à la suite d'une action en justice. Le montant attribué au 31 décembre 2019 est égal à 53 millions d'euros. Le coût associé est d'environ 1 million d'euros et présenté avec les autres charges financières.

Le Groupe est également partie à plusieurs programmes d'affacturage inversé et d'escompte mis en place par ses clients. Ces programmes permettent au Groupe de bénéficier de délais de paiement raccourcis, en particulier pour certains clients dont les délais de paiement sont exceptionnellement longs par rapport aux pratiques commerciales habituelles. Comme le risque commercial est éteint ou estimé nul du fait de la reconnaissance des créances par le client, il n'y a aucune implication continue associée à ces programmes.

### 8.2.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Technicolor.

- Le risque de crédit sur les créances clients est géré par chaque division opérationnelle sur la base de politiques prenant en compte la qualité du crédit et l'historique des clients. De temps à autre, le Groupe peut décider d'assurer ou de vendre sans recours des créances commerciales pour gérer le risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit maximum sur les créances clients du Groupe correspond ainsi à la valeur comptable nette de ces actifs.
- Le risque de crédit maximum sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élève à 65 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le Groupe minimise ce risque en limitant les dépôts dans chaque banque et en privilégiant les dépôts réalisés dans des établissements de crédit bénéficiant d'une bonne notation, ou en investissant occasionnellement dans des fonds diversifiés et très liquides. Au 31 décembre 2019, 88% de la trésorerie est déposée auprès de banques dont la notation de crédit est au moins égale à A-1 selon Standard & Poor's.
- Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour gérer son risque de change et de taux sont tous conclus avec des contreparties bénéficiant d'une notation de crédit au moins égale à A-2 selon Standard & Poor's. Le risque de crédit sur ces opérations est atténué par la maturité court terme des opérations de change, conformément à la politique de couverture du Groupe. La juste valeur comptable est de ce fait une bonne indication du risque de crédit maximum encouru.

### 8.3. Dettes financières

La dette financière du Groupe comprend principalement des emprunts à terme libellés en dollar US et en euro, émis par Technicolor SA en décembre 2016 et mars 2017 arrivant à échéance en 2023 et dettes de loyers.

#### 8.3.1. Principales caractéristiques

La dette financière du Groupe au 31 décembre 2019 se décompose comme suit :

(en millions d'euro)	Devise	Montant nominal	Montant IFRS	Type de taux	Taux nominal <sup>(1)</sup>	Taux effectif <sup>(1)</sup>	Type de remboursement	Echéance finale
Emprunt à terme	USD	259	258	Variable <sup>(2)</sup>	4,66%	4,76%	Amortissement <sup>(3)</sup>	6 décembre 2023
Emprunt à terme	EUR	275	274	Variable <sup>(4)</sup>	3,00%	3,11%	In fine	6 décembre 2023
Emprunt à terme	EUR	450	448	Variable <sup>(5)</sup>	3,50%	3,62%	In fine	6 décembre 2023
<b>Sous Total</b>	<b>EUR</b>	<b>984</b>	<b>980</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		
Dettes de loyers <sup>(6)</sup>	EUR	312	312		6,53%	6,53%		
Autres dettes <sup>(7)</sup>	EUR	5	6		0,03%	0,03%		
<b>TOTAL</b>	<b>EUR</b>	<b>1 302</b>	<b>1 298</b>		<b>4,34%</b>	<b>4,42%</b>		

(1) Taux en vigueur au 31 décembre 2019.

(2) Libor 3 mois avec un taux plancher de 0% et une marge de 275 points de base.

(3) Amortissement de 750 000 dollars US par trimestre.

(4) Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0% et une marge de 300 points de base.

(5) Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0% et une marge de 350 points de base.

(6) Dont 40 millions d'euros de dettes de loyers financiers et 272 millions dettes de loyers opérationnels selon la norme IFRS16.

(7) Dont 3 millions d'euros d'intérêts courus.

#### 8.3.2. Analyse par échéance

Le tableau ci-dessous présente la dette financière du Groupe par échéance.

(en millions d'euros)	2019	2018
Moins d'un mois	14	6
Entre 1 et 6 mois	31	3
Entre 6 mois et moins d'un an	50	11
<b>Total dette courante (moins d'un an)</b>	<b>95</b>	<b>20</b>
Entre 1 et 2 ans	64	15
Entre 2 et 3 ans	45	17
Entre 3 et 4 ans	1 007	5
Entre 4 et 5 ans	26	972
Supérieur à 5 ans	65	-
<b>Total dette non courante</b>	<b>1 207</b>	<b>1 009</b>
<b>Total dette financière</b>	<b>1 302</b>	<b>1 029</b>
Ajustement IFRS <sup>(1)</sup>	(4)	(5)
<b>Dettes en IFRS</b>	<b>1 298</b>	<b>1 024</b>

(1) Frais d'émission amortis en compte de résultat jusqu'à l'échéance des dettes selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 8.3.3. Clauses conventionnelles et limitations

Dans le cadre :

- de l'emprunt à terme conclu en décembre 2016 et amendé en mars 2017 et
- du RCF conclu en décembre 2016 et

ensemble dénommés les « Instruments de dette », le Groupe est tenu de respecter les clauses conventionnelles et est soumis à plusieurs limitations décrites ci-dessous.

#### Ensemble des garanties financières

Les Instruments de dette bénéficient d'un ensemble de garanties financières comprenant le nantissement d'actions des filiales de Technicolor SA, le nantissement de certains prêts intra-groupe et des comptes bancaires les plus significatifs appartenant au système de centralisation de la trésorerie ou « cash pooling ».

#### Remboursement anticipés obligatoires de l'emprunt à terme

En cas de défaut ou de changement de contrôle, les créanciers auront le droit d'exiger le remboursement par anticipation de toute ou une partie de la dette en cours.

Les cas de défaut s'appliquent en partie ou dans sa totalité à Technicolor SA. Sujets à certaines exceptions, seuils et périodes de grâce, les cas de défauts incluent entre autres :

- Un défaut de paiement par Technicolor SA ;
- Une réserve dans le rapport des commissaires aux comptes concernant la capacité de Technicolor SA à continuer son exploitation ou concernant l'exactitude de l'information fournie.

Au titre des modalités de remboursement anticipé obligatoire prévues par la documentation régissant les emprunts financiers, le Groupe a l'obligation d'allouer des fonds au remboursement des montants restant dus au regard de la dette dans certains cas, et notamment dans les cas indiqués ci-après :

- cessions d'actifs : le produit net de toute cession d'actifs du Groupe à un tiers non-affilié, sous réserve d'un seuil minimum, sera affecté au remboursement des montants restant dus au titre des emprunts à terme, sauf si le produit est réinvesti dans des actifs utiles aux activités du Groupe dans les 365 jours ;
- trésorerie excédentaire : un pourcentage de la trésorerie excédentaire du Groupe sera affecté au remboursement anticipé des emprunts à terme. Le pourcentage applicable, compris entre 0% et 50%, est fonction du ratio d'endettement du Groupe. En vertu des dispositions régissant le remboursement anticipé des emprunts à terme, la trésorerie excédentaire est définie comme le total de la trésorerie nette générée par les activités opérationnelles et d'investissement, sous réserve de certains ajustements, moins le total des coûts de financement qui comprennent l'ensemble des remboursements anticipés volontaires ou obligatoires des emprunts à terme au cours de l'année ;
- autre : le produit net résultant des paiements liés à un événement divers (entraînant des remboursements d'assurance ou des indemnités) sera affecté au remboursement anticipé des emprunts à terme et de la facilité de crédit renouvelable, sous réserve de certains seuils et avec certaines dérogations.

Technicolor peut également à son gré, rembourser par anticipation tout ou partie de l'encours de l'emprunt à terme sans pénalité.

#### Covenants financiers

##### Champ d'application

L'Emprunt à terme ne contient pas de covenant financier.

Le RCF contient une seule clause conventionnelle prévoyant que la dette brute totale ne doit pas être supérieure à un multiple de 4,00 fois l'EBITDA ajusté sur une base de 12 mois glissants (« ratio d'endettement ») aux 30 juin et 31 décembre de chaque année, mais celle-ci n'est applicable que s'il y a un tirage de plus de 40% du montant du RCF le 30 juin ou le 31 décembre de chaque exercice.

La ligne de crédit de 125 millions de dollars dont l'accord a été signé avec Wells Fargo en novembre 2018 contient la même clause conventionnelle, applicable seulement si la disponibilité restante est inférieure à 25 millions de dollars US au 30 juin ou au 31 décembre de chaque exercice.

Considérant l'absence de tirage sur le RCF au 31 décembre 2019, et que la disponibilité restante de la ligne Wells Fargo n'est pas inférieure à 25 millions de dollars US, le covenant financier ne s'applique pas au 31 décembre 2019.

#### Covenant au 31 décembre 2019

Si le covenant financier s'appliquait au 31 décembre 2019, la dette brute du Groupe n'aurait pu être supérieure à 4,00 fois l'EBITDA 2019 du Groupe. Suivant les termes du RCF et de la ligne de crédit Wells Fargo, la dette brute n'inclut pas les dettes de loyers qui sont désormais intégrées aux dettes financières en application de la norme IFRS16 (note 1.2.2).

Dette financière brute	1 026 millions d'euros
EBITDA ajusté*	324 millions d'euros
Ratio Dette brute / EBITDA ajusté	3,17

Le ratio de 3,17 étant inférieur au niveau maximum autorisé de 4,00, le Groupe respecte cette clause.

\*EBITDA ajusté tel que défini dans la clause conventionnelle

#### 8.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- *La trésorerie correspond aux disponibilités en banque ainsi qu'aux dépôts à vue.*
- *Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.*

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Trésorerie	58	134
Equivalents de trésorerie	7	157
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>65</b>	<b>291</b>

#### 8.5. Charges financières nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 31 Décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Produits d'intérêts	1	3
Charges d'intérêts <sup>(1)</sup>	(70)	(43)
<b>Charges d'intérêts nettes</b>	<b>(69)</b>	<b>(40)</b>
Composante financière des charges liées aux plans de retraites	(7)	(6)
Variation de juste valeur des instruments financiers	4	-
Gain / (perte) de change <sup>(2)</sup>	(2)	10
Autres	(11)	(15)
<b>Autres charges financières nettes</b>	<b>(15)</b>	<b>(11)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(84)</b>	<b>(51)</b>

(1) En 2019, les charges d'intérêts comprennent 23 millions d'euros d'intérêts sur les dettes de loyers.

(2) En 2018, le résultat de change s'explique principalement par l'impact de la dépréciation du réal brésilien versus le dollar U.S. sur un prêt libellé en dollars U.S. de la filiale du Groupe au Brésil à Technicolor S.A.

## 8.6. Instruments financiers dérivés

### PRINCIPES GENERAUX

*Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour notamment réduire son exposition au risque de change et de taux d'intérêt. Ces dérivés sont souscrits de gré-à-gré et sont régis par des accords standards de type « ISDA » (International Swaps and Derivatives Association, Inc.), ou par des accords habituels pour le marché français.*

### COMPTABILITE DE COUVERTURE

*Les instruments dérivés peuvent être désignés comme des instruments de couverture dans une des trois relations de couverture suivantes :*

- *Une couverture de juste valeur, permettant de couvrir le risque de variation de juste valeur de tout élément d'actif ou de passif*
- *Une couverture de flux futurs de trésorerie, permettant de couvrir le risque de variation de valeur des flux futurs de trésorerie rattachés à des actifs ou passifs futurs*
- *Une couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger, permettant de couvrir les intérêts du Groupe dans les actifs nets de ces activités.*

*Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de comptabilité de couverture dès lors que les conditions suivantes sont remplies :*

- *A la date de sa mise en place, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture*
- *Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace*
- *Son efficacité peut être mesurée de façon fiable et la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute sa durée*

*L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :*

- *Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité.*
- *Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres - la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan - la variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en résultat global dans les capitaux propres sont repris au compte de résultat au moment où les transactions couvertes impactent le compte de résultat. Le délai moyen est généralement inférieur à 6 mois sauf pour l'activité de licences.*

### ARRÊT DE COUVERTURE

*L'arrêt de la comptabilité de couverture peut avoir lieu suite à la disparition de l'élément couvert, ou s'il y a révocation volontaire de la relation de couverture, à la résiliation ou l'arrivée à l'échéance de l'instrument de couverture. Les conséquences comptables sont les suivantes :*

- *Pour une couverture de flux de trésorerie : les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont repris en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.*
- *Dans tous les autres cas, le résultat sur l'instrument de couverture est comptabilisé en résultat lorsque la relation de couverture se termine.*

### 8.6.1. Portefeuille des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Couvertures de change	1	2	1	4
Couvertures de taux d'intérêt	-	1	-	1
<b>Juste valeur des instruments dérivés</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

#### Caractéristiques de couvertures de change

Les couvertures de change au 31 décembre 2019 s'analysent de la façon suivante :

	Devises	Notionnel <sup>(1)</sup>	Échéance	Juste valeur <sup>(2)</sup>
Ventes/achats à terme et swaps de change	USD/EUR	337	2020	(1)
Ventes/achats à terme et swaps de change	PLN/EUR	81	2020	-
Ventes/achats à terme et swaps de change	Autres devises			1
<b>Juste valeur</b>				<b>-</b>

<sup>(1)</sup> Achats/(ventes) à terme nets, exprimés en millions dans la 1<sup>ère</sup> devise de l'instrument

<sup>(2)</sup> Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2019

#### Caractéristiques des couvertures de taux d'intérêt :

Le Groupe possède deux instruments de taux d'intérêt au 31 décembre 2019. Ces instruments permettent de couvrir les charges d'intérêts futures du Groupe, qui sont pour l'essentiel indexées sur un taux variable comme indiqué dans le tableau dans la note 8.3.2.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

	Notionnel	Couverture	Emission	Echéance	Juste valeur <sup>(1)</sup>
Swap de taux	240 millions de €	Reçoit Euribor 3 mois <sup>(2)</sup> / paie 0,22%	mai 2018	novembre 2021	(1)
Cap de taux	145 millions de \$	Libor 3 mois plafonné à 3,00%	mai 2018	novembre 2021	-
<b>Juste valeur</b>					<b>(1)</b>

<sup>(1)</sup> Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2019

<sup>(2)</sup> Euribor 3 mois avec un taux planché de 0%

#### Caractéristiques des instruments non documentés en couverture :

Le Groupe ne possède pas d'instruments non documentés en couverture à la clôture.

### 8.6.2. Incidence des instruments financiers dérivés sur la performance du Groupe

Comme indiqué en note 8.2.2.1, du fait de la pratique de la Trésorerie Groupe consistant, pour le risque de change, à souscrire des instruments dérivés de très court terme, qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale suivie quotidiennement, les caractéristiques du portefeuille d'instruments dérivés à la date de clôture ne sont pas représentatives de leur incidence ni sur l'exercice, ni sur les exercices futurs.

Le tableau ci-après présente l'incidence des instruments dérivés sur la performance de l'exercice 2019.

(€ in million)	Couvertures de change		Couvertures de taux d'intérêt		Instruments non documentés en couverture
	Incidence des parts efficaces (1)	Incidence des parts inefficaces (2)	Incidence des parts efficaces (1)	Incidence des parts inefficaces	Incidence des variations de valeur
	Marge brute	-	-	-	-
Charges d'intérêts nettes	-	4	(1)	-	-
Gain (perte) de change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Charges financières nettes	-	4	(1)	-	-
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES AVANT IMPÔT</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	-	-	(1)	-	-
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Selon le principe de symétrie, les parts efficaces des couvertures sont enregistrées dans le même agrégat du compte de résultat que les effets des éléments couverts. En 2019, l'impact principal est dû aux swaps de taux.

(2) Les parts inefficaces des couvertures de change proviennent essentiellement des points de terme (report/déport) des opérations de change à terme et des swaps de change, que le Groupe exclut des relations de couverture, et du résultat de change sur les réductions de surcouvertures. Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition financière sont présentés en « Charges d'intérêts nettes ». Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition commerciale ainsi que le résultat de change sur les réductions de ces couvertures de change sont présentés sur la ligne « Gain (perte) de change ».

L'incidence des couvertures mises en place sur la performance des exercices futurs s'apprécie, quant à elle, au regard des « gains / (pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie » en capitaux propres, et dont le montant s'élève à (3) millions d'euros au 31 décembre 2019.

## 9. Avantages au personnel

### 9.1. Frais de personnel et effectifs

L'effectif total des entités consolidées du Groupe au 31 décembre 2019 s'élève à 17 414 employés (17 745 au 31 décembre 2018). Se référer au chapitre 5.1 du Document de Référence pour plus de détails sur les salariés du Groupe.

Le total des avantages au personnel (au sein des entités consolidées) est détaillé comme ci-dessous :

<i>(en million d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Salaires	746	713
Charges sociales	151	109
Coûts salariaux liés au paiement en actions accordés aux dirigeants et aux employés ( Note 9.3.3)	2	(9)
Charges liées aux plans de retraite à prestations définies ( Note 9.2.2)	7	8
Indemnités de fin de contrat de travail et autres avantages au personnel à long terme	24	38
<b>Total des avantages au personnel ( hors plan à contributions définies)</b>	<b>930</b>	<b>859</b>
Charges liées aux plans de retraite à contributions définies	<b>20</b>	<b>21</b>

Les indemnités de départ sont présentées dans les coûts de restructuration des activités poursuivies au sein du compte de résultat consolidé.

### 9.2. Provisions pour retraites et avantages assimilés

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

*Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les contributions versées liées aux plans à contributions définies, c'est-à-dire à des plans de retraite dans lesquels le Groupe paye des contributions fixes et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite de payer des contributions complémentaires (par exemple, si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les avantages acquis au cours des exercices passés et en-cours) - sont enregistrées en charges quand les salariés ont rendu les services leur ouvrant droit à ces contributions.*

*Les autres régimes de retraite sont analysés comme des plans à prestations définies (c'est-à-dire des plans de retraite qui prévoient un montant de prestation qu'un employé recevra lors de sa retraite, généralement basé sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années d'ancienneté et le salaire) et sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.*

*La méthode d'évaluation retenue est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. L'évaluation est réalisée chaque année par des actuaires indépendants en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation du personnel, l'évolution des salaires et les taux d'actualisation.*

*La réévaluation, qui comprend les gains et pertes actuariels, l'effet des modifications du plafonnement de l'actif (si applicable) et le rendement des actifs (hors intérêts), est comptabilisée immédiatement au bilan en contrepartie d'une imputation dans les « Autres éléments du résultat global » au sein de l'Etat du Résultat Global (ERG). La réévaluation reconnue en ERG est reflétée immédiatement dans les réserves consolidées et ne sera pas reclassée en résultat.*

*Les coûts relatifs aux provisions pour retraite et avantages assimilés sont classés comme suit :*

- coûts des services (incluant le coût des services rendus courants et passés ainsi que les pertes et gains provenant de modification ou de liquidation de régimes) à comptabiliser en résultat ;
- charges financières nette du produit financier à comptabiliser en résultat financier (Note 8.5).

Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges sur l'exercice où a lieu la modification de régimes.

Le coût financier est calculé en appliquant le taux d'actualisation au début de l'exercice à la provision pour retraite et aux actifs de couverture.

La provision pour retraites et avantages assimilés inscrite au bilan représente le déficit ou l'excédent entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Tout excédent provenant de ce calcul est plafonné à hauteur de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitution du plan ou de réduction des contributions futures à verser au plan.

#### **Autres avantages au personnel à long terme**

Des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au passif dès que l'entité ne peut plus retirer d'offre d'indemnités de cessation d'emploi ou que l'entité reconnaît des coûts de restructuration. Les engagements au titre des autres avantages à long terme (par exemple les médailles du travail) sont également évalués sur la base de méthodes actuarielles. Les écarts actuariels sur ces engagements sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les engagements liés aux autres avantages à long terme ne sont pas présentés au sein de la provision pour retraites mais au sein de la provision pour restructuration ou des autres dettes.

#### **Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

La détermination par le Groupe de la provision pour retraites et avantages assimilés et des charges liées est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations. Ces hypothèses incluent parmi d'autres, les taux d'actualisation et les taux d'augmentation annuelle des prestations futures. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

Le Groupe est exposé à des risques actuariels tels que le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement, le risque de longévité, le risque d'augmentation des salaires et le risque d'inflation. La provision pour retraites et avantages assimilés est actualisée à un taux déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang. Les marchés financiers sont soumis à des variations qui ont comme effet la baisse/hausse des cours et une augmentation de la volatilité. La Direction du Groupe estime que les taux utilisés sont adéquats. Cependant des différences futures entre les hypothèses retenues et les valeurs futures observées peuvent affecter de manière significative la valeur de l'engagement du Groupe en termes de retraites et d'avantages postérieurs à l'emploi et les charges afférentes à ces engagements.

## 9.2.1. Synthèse des provisions et descriptif des régimes

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
(en millions d'euros)						
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>340</b>	<b>376</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>346</b>	<b>382</b>
Charge nette de l'exercice	10	9	-	-	10	9
Reprises exceptionnelles	(5)	(1)	-	-	(5)	(1)
Prestations et contributions versées	(26)	(26)	-	-	(26)	(26)
Variation de périmètre	3	(6)	-	-	3	(6)
Pertes et (gains) actuariels reconnus en ERG	45	(14)	-	-	45	(14)
Ecarts de conversion et autres	2	2	-	-	2	2
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>369</b>	<b>340</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>375</b>	<b>346</b>
<i>Dont courant</i>	33	26	-	-	33	26
<i>Dont non courant</i>	336	314	6	6	342	320

### 9.2.1.1. Régime à cotisations définies

Les coûts relatifs à ces plans correspondent aux cotisations payées par le Groupe à des fonds gérés de manière indépendante. Ces plans garantissent aux salariés un niveau de prestation qui est directement lié aux cotisations versées.

Le montant des contributions versées à ce titre s'élève à 20 millions d'euros en 2019 (21 millions d'euros en 2018).

### 9.2.1.2. Régime à prestations définies

Ces plans concernent principalement des régimes de retraite et avantages assimilés et des régimes de couverture de soins médicaux pour les retraités. En 2019, la répartition géographique des engagements nets est la suivante :

(en millions d'euros)	Allemagne	Etats-Unis	Angleterre	France	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	273	118	147	16	25	579
Juste valeur des actifs du régime	-	(79)	(113)	-	(12)	(204)
<b>Provision pour retraites et avantages assimilés</b>	<b>273</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>375</b>
Paiements	(17)	(4)	(4)	-	(1)	(27)
Duration moyenne (en années)	12	8	17	11	N/A	N/A

### Régime de retraite et avantages assimilés :

Les principaux régimes de retraite dans le Groupe sont les suivants :

- **En Allemagne**, les salariés bénéficient de plusieurs régimes de retraite privés consentis par l'entreprise. Ces régimes de retraite, non financés, sont gérés par Technicolor et accordent aux bénéficiaires principalement des annuités de retraite et des pensions d'invalidité. Les avantages sont déterminés sur la base de leurs années de service et de leur salaire en fin de carrière. Les régimes de retraite sont fermés aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est compris entre 60 et 63 ans.

- **Aux Etats-Unis**, les employés de Technicolor sont couverts par un régime de retraite à prestations définies. Technicolor a principalement deux régimes de retraite à prestations définies : un régime qui couvre l'essentiel des employés non syndiqués, financé par un fonds géré de manière indépendante et un régime complémentaire qui couvre l'ensemble des dirigeants de Technicolor, régime fermé aux nouveaux entrants. Les avantages sont déterminés selon un pourcentage du salaire des participants au régime, complété par un taux de rendement financier minimum garanti sur les droits acquis jusqu'au départ en retraite.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les services futurs rendus par les salariés américains ne donnent plus droit à prestations suite au gel des plans de pension décidé et annoncé en 2009. Les droits cumulés restent acquis et portent intérêt, mais il n'y a plus de cotisations versées au fonds de pension.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En Angleterre**, Technicolor accorde principalement un plan de retraite à prestations définies financé via un fonds géré de manière indépendante qui bénéficie des contributions de Technicolor et qui verse les prestations de retraite. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En France**, des indemnités de départ à la retraite, telles que prévues par la convention collective, sont payables aux employés s'ils font encore partie du Groupe à cette date. Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

L'âge de départ à la retraite est de 62 ans mais l'âge moyen de la retraite observé est de 64 ans.

- **Dans les autres pays**, Technicolor accorde des régimes de retraite au Mexique, en Belgique, au Japon et en Corée du Sud. Les avantages sont principalement basés sur la rémunération assurée en fin de carrière et la durée de service.

### **Régime de couverture de soins médicaux**

Aux Etats-Unis et au Canada, Technicolor offrait un régime de couverture médicale à certains salariés pendant leur retraite. Le régime de couverture médicale aux Etats-Unis inclut le remboursement des frais médicaux de base et des frais dentaires et a été fermé aux nouveaux entrants. Le régime canadien inclut une assurance vie et le remboursement des frais médicaux et dentaires. Il a été fermé aux nouveaux entrants.

#### **9.2.1.3. Régime multi-employeurs**

Depuis août 2009, Technicolor participe à un régime multi-employeur de l'industrie du cinéma (« Motion Picture Industry ») aux Etats-Unis. Dans la mesure où le partage des contributions entre tous les membres n'est pas disponible, Technicolor comptabilise ce plan comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle moyenne comptabilisée au titre de ce régime est de l'ordre de 3 millions d'euros.

## 9.2.2. Eléments du compte de résultat et de l'Etat du Résultat Global

### 9.2.2.1. Compte de résultat

(en millions d'euros)

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Coût des services:</b>						
- Coût des services rendus au cours de la période	(3)	(2)	-	-	(3)	(2)
- Coût des services passés et gains liés à une réduction de régime	3	1	-	-	3	1
<b>Coût financier net</b>						
- Coût financier relatif à l'engagement	(13)	(12)	-	-	(13)	(12)
- Rendement relatif aux actifs du régime	6	5	-	-	6	5
<b>Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en charges</b>	<b>(7)</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>(8)</b>

### 9.2.2.2. Etat du Résultat Global (ERG)

(en millions d'euros)

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Ouverture</b>					<b>(178)</b>	<b>(192)</b>
Gains/(Pertes) actuariels sur les actifs du régime:						
- liés au rendement des actifs de couverture	20	(14)	-	-	20	(14)
Gains/(pertes) actuariels sur la provision pour retraite:						
- liés au changement d' hypothèses démographiques	(2)	6	-	-	(2)	6
- liés au changement d' hypothèses financières <sup>(1)</sup>	(53)	19	-	-	(53)	19
- liés aux ajustements d'expérience	(9)	3	-	-	(9)	3
<b>Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG</b>	<b>(44)</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(44)</b>	<b>14</b>
<b>Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG</b>					<b>(222)</b>	<b>(178)</b>

(1) En 2019, la baisse des taux d'actualisation (voir note 9.2.5) a entraîné des pertes actuarielles de 45 millions d'euros. En 2018, la hausse des taux d'actualisation avait entraîné des gains actuariels de 19 millions d'euros.

### 9.2.3. Evolution des engagements et des actifs de couvertures

(en millions d'euros)	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale		TOTAL	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture</b>	<b>(518)</b>	<b>(573)</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	<b>(524)</b>	<b>(579)</b>
Coût des services rendus	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)
Coût financier	(13)	(12)	-	-	(13)	(12)
Réévaluation - gains/(pertes) actuariels provenant:						
- de changement dans les hypothèses démographiques	(2)	6	-	-	(2)	6
- de changement dans les hypothèses financières	(53)	19	-	-	(53)	19
- des ajustements liés à l'expérience	(10)	3	-	-	(10)	3
Coût des services passés, incluant les gains/(pertes) sur les réductions de régime	2	1	-	-	2	1
Prestations versées	34	38	-	-	34	38
Écarts de conversion	(10)	(3)	-	1	(10)	(3)
Autres (changement système de retraite) <sup>(1)</sup>	-	6	-	-	-	6
<b>Valeur actuelle de l'obligation à la clôture</b>	<b>(572)</b>	<b>(518)</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	<b>(578)</b>	<b>(523)</b>
<i>Obligation entièrement ou partiellement financée</i>	<i>(266)</i>	<i>(231)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(266)</i>	<i>(231)</i>
<i>Obligation non financée</i>	<i>(306)</i>	<i>(287)</i>	<i>(6)</i>	<i>(6)</i>	<i>(312)</i>	<i>(293)</i>
<b>Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture</b>	<b>178</b>	<b>197</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>178</b>	<b>197</b>
Rendement des actifs de couverture	6	5	-	-	6	5
Gains/(pertes) de réévaluation	20	(14)	-	-	20	(14)
Cotisations versées par l'employeur	7	7	-	-	7	7
Prestations versée	(15)	(19)	-	-	(15)	(19)
Écarts de conversion	7	2	-	-	7	2
Autres (changement système de retraite) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur à la clôture</b>	<b>203</b>	<b>178</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>203</b>	<b>178</b>
<b>Provisions pour retraites et avantages assimilés</b>	<b>(369)</b>	<b>(340)</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	<b>(375)</b>	<b>(346)</b>

Le Groupe s'attend à ce que les prestations à verser, au cours de l'exercice 2020, soient de l'ordre de 34 millions d'euros au titre des plans à prestations définies, dont 21 millions d'euros directement par l'entreprise aux employés et 13 millions d'euros par les plans.

### 9.2.4. Actifs du régime

#### 9.2.4.1. Politique et stratégie de couverture des engagements

Dans le cas où l'engagement pour retraites et avantages assimilés est couvert par des actifs, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la stratégie d'investissement concernant ces actifs de couverture est définie en fonction du profil des bénéficiaires des plans.

Au Royaume-Uni, les contributions relatives aux régimes à cotisations définies sont négociées avec les Trustees d'après une évaluation triennale. Les Trustees sont conseillés par un acteur majeur du conseil en gestion des risques sur la politique d'investissement. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 3 millions de livres sterling (4 millions d'euros au taux moyen 2019).

Aux Etats-Unis, la politique de Technicolor est de contribuer à hauteur d'un montant au moins égal aux minima requis par la loi américaine. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 4 millions de dollars US (3 millions d'euros au taux moyen 2019).

Périodiquement, une analyse actif-passif des politiques d'investissement est réalisée, pour mesurer l'équilibre risque / rentabilité.

- Aux Etats-Unis, dans la mesure où le régime de retraite est gelé, la stratégie d'investissement vise à augmenter le ratio de capitalisation pour atteindre le montant de l'obligation tout en visant simultanément à minimiser la volatilité du ratio de capitalisation (le ratio de financement est d'environ 75%). L'actif est entièrement composé d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Au cours des dernières années, le rendement du régime réel a dépassé en moyenne le rendement attendu.
- Au Royaume-Uni, le statut de financement est d'environ 77%. L'actif de financement est composé de 33% de contrats d'assurance couvrant les obligations envers les retraités, 42% d'obligations et équivalents de trésorerie, 19% d'instruments de capitaux propres et 6% d'immeubles. Le rendement annualisé du régime dépasse le rendement attendu sur une base de 3 ans.

#### 9.2.4.2. Ventilation de la juste valeur par catégorie

<i>(en % et en millions d'euros)</i>	Répartition des actifs au 31 décembre		Juste valeur des actifs au 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
	Trésorerie et équivalents	3%	2%	6
Actions	10%	9%	21	16
Titres de créances	67%	69%	137	123
Immobilier	1%	2%	2	4
Contrats d'assurance	19%	18%	38	33
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>204</b>	<b>178</b>

La juste valeur des titres de créances et des instruments de capitaux propres est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des actifs de couverture ne comprend pas d'instruments financiers émis par Technicolor ni tout autre actif utilisé par le Groupe.

En 2019 le rendement réel des actifs s'élève à 25 millions d'euros (-9 millions d'euros en 2018).

#### 9.2.5. Hypothèses retenues pour le calcul actuariel

	Plans de retraites et avantages assimilés		Couverture médicale	
	2019	2018	2019	2018
Taux d'actualisation moyen pondéré	1,60%	2,50%	2,80%	3,90%
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires à long terme	1,20%	1,20%	N/A	N/A

### Méthodologie appliquée pour la détermination du taux d'actualisation

Pour les régimes américains, les prestations projetées sont actualisées en utilisant une courbe des taux déterminée à partir du taux des obligations émises par des entreprises notées AA. Dans la zone Euro et au Royaume-Uni les taux d'actualisation utilisés sont déterminés sur la base des obligations émises par des entreprises notées AA.

(en %)	Plans de retraites et avantages assimilés	Plans de préretraite	Couverture médicale	Index de référence
Zone Euro	0,77%	0,00%	N/A	Iboxx AA10+
Royaume Uni	2,00%	N/A	N/A	Aon Hewitt AA curve
Etats-Unis	2,65%	N/A	2,87%	Citigroup pension discount curve

#### 9.2.6. Risques associés aux régimes à prestation définies et analyse de sensibilité

Les plans de retraite sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux de revalorisation des salaires.

Les plans de couverture médicale sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux d'inflation de la couverture médicale.

La sensibilité de l'évaluation actuarielle est décrite ci-dessous :

- si le taux d'actualisation augmentait de 0,25%, la provision diminuerait de 17 millions d'euros ;
- si le taux d'actualisation diminuait de 0,25%, la provision augmenterait de 19 millions d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale augmentaient de 1%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale diminuaient de 1%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires augmentait de 0,25%, la provision augmenterait de 1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires diminuait de 0,25%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros.

L'analyse de sensibilité présentée a été déterminée sur la base de changements raisonnables de chacune des hypothèses à la date de clôture, tout en conservant les autres hypothèses inchangées.

### 9.3. Paiements sur la base d'actions

*Le Groupe a accordé des options dont certaines sont réglées en instruments de capitaux propres et d'autres en trésorerie. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans de stock-options ou d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération.*

*Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation du Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition.*

*Pour les plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie, une dette correspondant à la part de biens ou services reçus par le Groupe est comptabilisée pour la juste valeur de ces biens ou services, et est recalculée à chaque date de clôture avec les changements de juste valeur enregistrés en contrepartie du compte de résultat au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ». De plus, pour les plans basés sur des conditions de performance hors marché, la probabilité de réaliser la performance est estimée chaque année et la charge est ajustée en conséquence.*

*La juste valeur des instruments, et particulièrement des options attribuées, est déterminée en utilisant soit un modèle d'évaluation d'options binomial, soit le modèle d'évaluation Black&Scholes, qui prend en compte une réestimation annuelle du nombre attendu d'options exerçables. Le modèle Monte-Carlo peut également être utilisé pour prendre en compte certaines conditions de marché.*

#### 9.3.1. Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Technicolor

##### **Plan d'Intéressement du Management « Management Incentive Plans (MIP) »**

L'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa quinzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, d'options d'achat ou de souscription d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 23 juillet 2016. Les options attribuées au titre de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 26 843 507.

Au 31 décembre 2019, 9 853 731 options de souscription sont toujours en circulation au titre de cette résolution (respectivement 6 169 401 options, 3 186 485 options, 77 845 options et 420 000 options liées respectivement à MIP 2015, MIP 2016, MIP Juin 2017 et MIP Octobre 2017).

##### **Plan d'Intéressement à Long Terme 2016, 2017, 2018 : « 2016 Long Term Incentive Plan (LTIP 2016) », « 2017 Long Term Incentive Plan (LTIP 2017) », « 2018 Long Term Incentive Plan (LTIP 2018) »**

L'Assemblée Générale du 29 avril 2016, dans sa vingt-huitième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, en faveur des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 26 mois et est valable jusqu'au 29 juin 2018. Les actions à émettre en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 8 239 744.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a approuvé le 29 avril 2016, le 6 janvier 2017 et le 25 avril 2018 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management (LTIP 2016, LTIP 2017 et LTIP 2018).

Ces plans qui s'étalent sur une période de trois années, prévoient l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions de performance. La livraison est soumise à la réalisation en cumulé des objectifs de l'EBITDA ajusté et de Free Cash-Flow sur trois années de 2016 à 2018 (LTIP 2016), de 2017 à 2019

(LTIP 2017) et de 2018 à 2020 (LTIP 2018) et le respect de la condition de présence pendant toute la durée du Plan (jusqu'au 30 avril 2019 pour le LTIP 2016, 30 avril 2020 pour le LTIP 2017 et 30 avril 2021 pour le LTIP 2018).

Le Conseil d'Administration du 27 février 2019 ayant constaté que les conditions de performance du plan LTIP 2016 n'ont pas été atteintes, aucune action de performance n'a été livrée.

Au 31 décembre 2019, le nombre des droits aux actions de performance dans le cadre de ces plans s'élève respectivement à 3 261 720 et 600 000 pour les LTIP 2017 et LTIP 2018.

#### **Plan d'Intéressement à Long Terme 2019 : « 2019 Long Term Incentive Plan (LTIP 2019) »**

L'Assemblée Générale du 14 juin 2019, dans sa vingtième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, en faveur des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 12 mois et est valable jusqu'au 13 juin 2020. Les actions à émettre en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 3 000 000.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a approuvé le 14 juin 2019 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management (LTIP 2019).

Ce plan, qui s'étale sur une période de trois années, prévoit l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions de performance. La livraison est soumise au respect de la condition de présence pendant toute la durée du Plan jusqu'au 14 juin 2022.

Au 31 décembre 2019, le nombre des droits aux actions de performance dans le cadre de ces plans s'élève à 2 609 306.

Au 31 décembre 2019, le nombre total des stock-options encore existantes s'élevait à 9 853 731 options et le nombre total de droits à recevoir des actions s'élevait à 6 471 026 droits accordés aux employés et directeurs.

Le détail de ces plans de stock-options et d'actions est présenté ci-dessous.

	Type de plan	Date d'octroi	Nombre d'instruments initialement accordés	Nombre d'instruments restants	Nombre de bénéficiaires initial	Date d'acquisition des droits	Durée de vie de l'instrument	Prix d'exercice <sup>(1)</sup>	Juste valeur estimée <sup>(1)</sup>
MIP 2015 Options (*)	Options de souscription	23 mai 2013 et 7 juin 2013	16 398 000	5 998 141	94	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	3,19 euros	1,06 euros
MIP 2015 Options (*)	Options de souscription	24 octobre 2013	200 000	103 794	1	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	3,93 euros	1,40 euros
MIP 2015 Options (*)	Options de souscription	26 mars 2014	215 000	67 466	2	mai 2015 (50%) mai 2016 (25%) mai 2017 (25%)	8 ans	4,53 euros	1,73 euros
MIP 2016 Options (*)	Options de souscription	20 juin 2014	2 830 000	1 642 545	40	juin 2016 (50%) juin 2017 (25%) juin 2018 (25%)	8 ans	5,79 euros	1,82 euros
MIP 2016 Options (*)	Options de souscription	21 octobre 2014	1 915 000	1 128 764	24	octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%)	8 ans	4,92 euros	1,45 euros
MIP 2016 Options (*)	Options de souscription	9 avril 2015	400 000	415 176	1	octobre 2016 (50%) octobre 2017 (25%) octobre 2018 (25%)	8 ans	5,83 euros	1,88 euros
MIP Juin 2017 Options (*)	Options de souscription	26 juin 2015	250 000	77 845	2	juin 2017 (50%) juin 2018 (25%) juin 2019 (25%)	8 ans	5,88 euros	1,91 euros
MIP Octobre 2017 Options (*)	Options de souscription	3 décembre 2015	1 710 000	420 000	22	octobre 2017 (50%) octobre 2018 (25%) octobre 2019 (25%)	8 ans	7,11 euros	2,27 euros
LTIP 2016 (**)	Actions de performance	29 avril 2016	2 760 500	0	187	avril 2019	-	-	5,69 euros
LTIP 2016 (**)	Actions de performance	27 juillet 2016	66 000	0	12	avril 2019	-	-	5,47 euros
LTIP 2016 (**)	Actions de performance	20 octobre 2016	214 000	0	18	avril 2019	-	-	5,14 euros
LTIP 2017 (**)	Actions de performance	6 janvier 2017	162 000	125 643	10	avril 2020	-	-	3,78 euros
LTIP 2017 (**)	Actions de performance	9 mars 2017	4 003 000	2 850 841	218	avril 2020	-	-	3,78 euros
LTIP 2017 (**)	Actions de performance	26 avril 2017	200 000	200 000	1	avril 2020	-	-	4,33 euros
LTIP 2017 (**)	Actions de performance	26 juillet 2017	142 500	85 236	15	avril 2020	-	-	3,38 euros
LTIP 2018 (**)	Actions de performance	25 avril 2018	307 000	300 000	2	avril 2021	-	-	1,27 euro
LTIP 2018 (**)	Actions de performance	25 juin 2018	330 000	300 000	12	avril 2021	-	-	1,27 euro
LTIP 2019 (**)	Actions de performance	14 juin 2019	200 000	200 000	1	juin 2022	-	-	0,77 euro
LTIP 2019 (**)	Actions de performance	24 juillet 2019	2 383 000	2 335 306	175	juin 2022	-	-	0,77 euro
LTIP 2019 (**)	Actions de performance	5 novembre 2019	74 000	74 000	4	juin 2022	-	-	0,77 euro

(\*) Plan de rétention dénommé « *Management Incentive Plan* » (voir la description plus haut).

(\*\*) Plan de rétention dénommé « *Long Term Incentive Plan* »

(1) Les prix d'exercice ont été modifiés suite aux augmentations de capital qui ont eu lieu en 2015.

### 9.3.2. Variations des options en circulation et des actions gratuites

Le nombre d'options et d'actions gratuites restantes ainsi que leur prix moyen pondéré d'exercice ont connu les variations suivantes en 2019 et 2018 :

	Nombre d'options et d'actions gratuites	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
<b>Nombre restant au 31 décembre 2017</b> (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 5 ans hors actions gratuites)	<b>19 431 172</b>	<b>4,48</b> <i>(compris entre 0 et 7)</i>
<i>Dont exerçables</i>	<i>11 087 249</i>	<i>4,27</i>
Attribuées (*)	637 000	na
Livrées (Plan d'actions gratuites)		na
Livrées (MIP)	-	na
Supprimées & autres	(2 932 338)	5,48
<b>Nombre restant au 31 décembre 2018</b> (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 4 ans hors actions gratuites)	<b>17 135 834</b>	<b>4,30</b> <i>(compris entre 0 to 7)</i>
<i>Dont exerçables</i>	<i>10 652 013</i>	<i>4,30</i>
Attribuées (*)	2 657 000	0,77
Livrées (Plan d'actions gratuites)	-	
Livrées (MIP)	-	
Supprimées & autres	(3 468 077)	5,70
<b>Nombre restant au 31 décembre 2019</b> (avec une durée de vie contractuelle résiduelle de 3 ans hors actions gratuites)	<b>16 324 757</b>	<b>3,43</b> <i>(compris entre 0 to 7)</i>
<i>Dont exerçables</i>	<i>9 853 731</i>	<i>4,14</i>

(\*) lié au Plans d'Intéressement à Long Terme 2018 et 2019

### Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des stock-options octroyées a été réalisée en utilisant le modèle Black&Scholes de valorisation d'options. Les données utilisées dans les modèles sont les suivantes :

(en % et en euros)	Plans de stock-options octroyés en							
	déc-15	juin-15	avr-15	oct-14	juin-14	mars-14	oct-13	mai et juin 2013
Prix moyen pondéré de l'action à la date d'évaluation	7,05	6,13	6,06	4,71	5,68	4,88	4,06	3,2
Prix moyen d'exercice pondéré	7,11	5,88	5,83	4,92	5,79	4,53	3,93	3,19
Volatilité attendue	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Durée de vie estimée(*)	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux sans risque	0,12%	0,17%	0,17%	0,13%	0,31%	0,62%	0,77%	0,62%
Ratio de dividende attendu	0,70%	0,8%	0,80%	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur à la date d'estimation	2,27	1,91	1,88	1,45	1,82	1,73	1,4	1,06

(\*) La durée de vie estimée est plus courte que la durée de vie contractuelle de l'option car elle représente la période estimée à compter de la date d'attribution à la date probable d'exercice.

Les facteurs considérés pour estimer la volatilité attendue pour les plans de stock-options ayant une maturité à long terme incluent :

- la volatilité historique des actions Technicolor sur la période la plus longue disponible ;
- les ajustements de cette volatilité historique en fonction des changements intervenus dans le profil d'activité Technicolor.

Pour les plans à maturité plus courte, la volatilité attendue a été déterminée sur la base de la volatilité implicite des actions Technicolor observable à la date de début du plan.

Pour les plans à maturité plus courte, la volatilité attendue a été déterminée sur la base de la volatilité implicite des actions Technicolor observable à la date de début du plan.

Pour les actions de performance accordées en 2016 dans le cadre du LTIP 2016, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 5,65 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0,18 euro pour une période de trois ans.

Pour les actions de performance accordées en 2017 dans le cadre du LTIP 2017, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 3,79 euros à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0,18 euro pour une période de trois ans.

Pour les actions de performance accordées en 2018 dans le cadre du LTIP 2018, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 10% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 1,27 euro à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0 euro pour une période de trois ans.

Pour les actions de performance accordées en 2019 dans le cadre du LTIP 2019, Technicolor a considéré un taux de rotation du personnel à 5% sur la base des données historiques des bénéficiaires concernés, un prix moyen de l'action de 0,77 euro à la date d'octroi du plan et un dividende annuel estimé de 0 euro pour une période de trois ans.

### **9.3.3. Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options**

Les rémunérations comptabilisées au titre des services reçus sur la période correspondent respectivement à une charge de 2 millions d'euros et à un produit de 9 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018. La contrepartie de cette charge ou produit a été créditée en capitaux propres.

#### 9.4. Sommes allouées aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité Exécutif.

Le montant des jetons de présence et des rémunérations allouées aux administrateurs (y compris les charges sociales liées) s'élève à 0,9 million d'euros en 2019 et 0,7 million en 2018. Une retenue à la source est effectuée sur les montants dus aux administrateurs non-résidents fiscaux en France. Les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2019 seront versés en 2019.

Les avantages alloués par le Groupe aux membres du Comité Exécutif (incluant ceux qui ont quitté cette fonction au cours des exercices 2019 et 2018) se détaillent comme suit sur les exercices 2019 et 2018 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019<sup>(2)</sup></b>	<b>2018<sup>(2)</sup></b>
Salaires et autres avantages à court terme <sup>(1)</sup>	15	12
Indemnité de départ <sup>(2)</sup>	-	1
Paiements fondés sur des actions	1	(3)
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>10</b>

(1) 15 membres en 2019 et 13 membres en 2018.

(2) Les indemnités de départ en retraite provisionnées étaient quasi nulles au 31 décembre 2018 et 2019.

Les paiements fondés sur des actions génèrent un produit de 3 millions d'euros en 2018, car la charge correspondant aux services rendus dans le cadre des plans d'intéressement du Management et plans d'actions de performance est reprise en partie compte tenu de la non-atteinte des objectifs.

De plus, Monsieur Frédéric Rose bénéficie d'une indemnité de non-concurrence de 0,8 million d'euros, dont 0,2 million d'euros au titre de l'exercice 2019.

Enfin, les membres du Comité Exécutif peuvent bénéficier d'indemnités en cas de cessation involontaire et sans faute de leur fonction, pour un montant global estimé à 9 millions d'euros.

## 10. Provisions et risques

*Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.*

*L'obligation peut découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez des tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.*

*Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée mais une description de cette obligation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.*

*Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation est enregistré en « Autres produits (charges) financiers nets ».*

### **Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

*Le jugement de la Direction est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues.*

### **Provisions pour restructuration**

*Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'il a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision du Groupe matérialisée avant la date de clôture par :*

- L'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant les sites concernés, la localisation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan ; et*
- L'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.*

*La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.*

## 10.1. Détail des provisions

	Provisions pour garanties	Provisions pour risques et litiges relatifs		Provisions pour restructuration		Total
		Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	Aux activités poursuivies	Aux activités cédées	
(en millions d'euros)						
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>36</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	-	<b>132</b>
Dotations	12	9	19	33	-	73
Reprises	(12)	(6)	(3)	(3)	-	(24)
Utilisations de l'exercice	(10)	(18)	(23)	(35)	-	(86)
Ecart de conversion et autres mouvements <sup>(1)</sup>	-	(9)	21	(7)	-	5
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>53</b>	<b>16</b>	-	<b>100</b>
<i>Dont courant</i>	26	3	25	16	-	70
<i>Dont non courant</i>	-	2	28	-	-	30

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à des coûts de fermeture (indemnités de fin de contrat des salariés et fermeture des locaux) des activités poursuivies.

## 10.2. Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

### **Procédure fiscale au Brésil**

Les Autorités Fiscales Brésiliennes ont notifié Technicolor Brasil Midia E Entretenimento LTDA un redressement fiscal pour les exercices 2014 et 2015. Technicolor conteste la totalité du redressement devant les tribunaux compétents. L'impact financier de cet accord a été comptabilisé en 2018 suivant les demandes des autorités compétentes.

### **Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan**

Technicolor, certaines de ses filiales et General Electric sont poursuivis par une association d'anciens salariés (ou d'ayants-droits d'anciens salariés) d'une ancienne usine à Taiwan (TCETVT). L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient à l'Usine, ce qui selon eux leur a causé diverses maladies, notamment des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie à l'Usine n'augmentent le risque de maladie.

Après une première décision du tribunal de Taiwan et un appel devant la Haute Cour Taiwanaise (première Cour d'appel), la Cour Suprême de Taiwan, en août 2018:

- (i) a confirmé la décision de la Haute Cour Taiwanaise d'accorder 518 millions de NTD (15 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2019) de dommages et intérêts à 260 plaignants ;
- (ii) a cassé la décision en ce qui concerne la demande de 246 plaignants et renvoyé l'affaire devant la Haute Cour Taiwanaise pour ces plaignants.

En 2016, l'Association a engagé un nouveau procès contre Technicolor et certaines de ses filiales et General Electric au nom de nouveaux membres, faisant des allégations pratiquement identiques à celles portées lors du premier procès. Le tribunal de Taipei a délibéré le 27 décembre 2019 et accordé environ 2 milliards de NTD (68,5 millions d'euros à taux de change en vigueur au 31 décembre 2019) ainsi que des intérêts de retard. Technicolor et General Electric sont tenus conjointement et solidairement responsables. Technicolor a l'intention de faire appel de cette décision.

Technicolor et ses filiales affirment, entre autres, que TCETVT a exercé son activité moins de quatre années après son rachat auprès de General Electric, tandis que General Electric et son prédécesseur en charge RCA Corporation, ont possédé et exploité TCETVT pendant une vingtaine d'années.

Dans l'hypothèse où le Groupe ou l'une de ses filiales serait finalement tenu responsable ou réglerait le litige, les montants pourraient s'avérer être élevés. Il y a actuellement trop d'incertitudes pour évaluer de manière précise le montant que Technicolor ou l'une de ses filiales devrait régler dans le cadre de ces procédures. Technicolor dispose également de différents moyens afin de réduire tout risque, y compris les dommages et intérêts qui seraient dus par General Electric et autres.

### **Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques**

#### Etats-Unis

Entre 2014 et 2017, Technicolor a conclu des accords transactionnels avec tous les plaignants dans le cadre d'actions en justice intentées aux Etats Unis alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie du tube cathodique (*Cathode Ray Tubes* ou « CRT »).

Cependant, la décision du Tribunal de première instance (*District Court*) approuvant le règlement en 2015 pour 14 millions de dollars en juin 2015 d'un recours collectif (*class action*) intenté par un groupe d'acheteurs indirects de CRT, a été renvoyé en février 2019 devant le tribunal fédéral (*U.S. District Court*) par la Cour d'appel de Californie afin que le tribunal de première instance reconsidère son approbation du règlement. Dans le cadre du processus de renvoi, l'accord de règlement a été modifié par accord des parties en septembre 2019, qui, s'il est approuvé par le Tribunal, se traduira par une part réduite du montant de l'accord réattribuée aux parties défendantes, y compris Technicolor, et les plaignants de 9 états américains seront exclus du règlement. L'approbation du nouvel accord de règlement est en instance au Tribunal de première instance. Depuis septembre 2019, des requêtes en intervention et des plaintes ont été déposées par les consommateurs de ces 9 états. Ces motions sont également en instance devant le Tribunal de première instance. Technicolor estime que son exposition est limitée dans son ampleur et qu'il dispose de moyens de défense valables.

#### Europe

Depuis 2014, Technicolor se défend également avec d'autres accusés (Samsung, LG, Philips, etc.), dans plusieurs actions en justice similaires dans diverses juridictions européennes en alléguant de pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. Tous ces litiges sont dans le sillage de la décision de la Commission Européenne en décembre 2012 en vertu de laquelle Technicolor a été condamné à une amende de 39 millions d'euros résultant d'une alléguant d'entente. Ces litiges sont les suivants :

- Aux Pays-Bas, une procédure judiciaire engagé par Vestel, un fabricant turc de téléviseurs, en vertu de la loi turque. Vestel a également intenté des poursuites en Turquie, qui ont été rejetées pour raisons de procédures en janvier 2019.
- Aux Pays-Bas, une plainte déposée par trois fabricants brésiliens de téléviseurs en vertu du droit brésilien.
- En Allemagne, deux litiges contre trois anciens fabricants allemands de téléviseurs (Grundig et Loewe/Metz) en vertu du droit allemand. En 2018 et 2019, le tribunal allemand de première instance a déclaré tous les défendeurs responsables en principe. Technicolor a fait appel de ces décisions.

A ce stade, Technicolor n'est pas en mesure d'évaluer l'issue éventuelle de ces affaires ni les risques encourus dans la mesure où les procédures sont encore à un stade préliminaire et où les discussions au fond n'ont pas commencé. Selon les juridictions, les décisions sur le montant ne sont pas attendues avant 2021 et 2022.

Technicolor se défendait également dans une affaire au Royaume-Uni contre Arcelik, un fabricant turc, qui a été transigée en février 2020.

### Questions environnementales

Certains sites actuels et passés de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Technicolor a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. Le site a depuis été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont actuellement en cours. Technicolor a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

## 11. Opérations spécifiques présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

### 11.1. Acquisitions et cessions de filiales et autres participations

Les impacts des acquisitions de filiales et titres de participation, nettes de la trésorerie acquise, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
LG	(2)	2
Autres	(1)	(1)
<b>Acquisitions de titres de participation</b>	<b>(3)</b>	<b>1</b>
Diminuées de la trésorerie des sociétés acquises	-	-
<b>ACQUISITIONS DE TITRES DE PARTICIPATION, NETTES</b>	<b>(3)</b>	<b>1</b>

Les impacts des cessions de filiales et titres de participation, nettes de la trésorerie cédée, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Activité Cinéma Digital <sup>(1)</sup>	3	7
Autres	(2)	1
<b>Cessions de titres de participation</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
Diminuées de la trésorerie des sociétés vendues	-	(3)
<b>CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION, NETTES</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

(1) Activité cédée à Deluxe en 2015, avec des compléments de prix annuels.

## 11.2. Impact en trésorerie des opérations de renégociation de la dette et de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Augmentation de la dette financière non courante	-	-
Remboursement de la dette non courante aux créanciers	-	-
<b>Flux de trésorerie liés à la dette financière non courante</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Augmentation de la dette financière courante	1	-
Remboursement de la dette courante aux créanciers <sup>(1)</sup>	(97)	(122)
<b>Flux de trésorerie liés à la dette financière courante</b>	<b>(96)</b>	<b>(122)</b>
Cession d'actions propres (nette des frais payés) <sup>(2)</sup>	1	-
Frais liés à la négociation de la dette <sup>(3)</sup>	(1)	(3)
<b>IMPACT NET DES OPERATIONS DE REFINANCEMENT ET SUR LE CAPITAL</b>	<b>(96)</b>	<b>(125)</b>

- (1) En 2019, 91 millions d'euros liés aux remboursements de dettes de loyers et 2 millions d'euros à la dette long terme de 2018. En 2018, 90 millions d'euros liés au prêt BEI ont été remboursés et 2 millions d'euros relatifs à la dette long terme de 2018.
- (2) En 2019, Technicolor a cédé la totalité de ses actions propres pour un montant de 1 million d'euros.
- (3) Les frais payés relatifs à la renégociation de la dette ont été classés en flux de trésorerie de financement :  
En 2019, ils correspondent principalement aux frais liés aux lignes de crédit renouvelables du Groupe pour 1 millions d'euros.  
En 2018, ils se décomposent en 4 millions d'euros pour l'émission de nouvel emprunt à terme de mars 2018, 1 million d'euros pour l'emprunt à terme émis en décembre 2016, et 2 millions d'euros pour les lignes de crédit renouvelables.

Les tableaux ci-dessous récapitulent la variation des dettes financières du Groupe au bilan :

<i>(en million d'euros)</i>	<b>31 décembre 2018</b>	<b>Flux de trésorerie de la dette financière <sup>(1)</sup></b>	<b>Variations sans impact sur les flux de trésorerie</b>						<b>31 décembre 2019</b>
			Adoption IFRS 16	Nouveaux contrats de location	Ajustement IFRS de la dette	Ecart de conversion	Transfer courant - Non courant	Autres mouvements	
Dettes financières non courantes	1 004	(3)	(27)		5	-	-	0	979
Dettes financières courantes	20	-	(14)		-	-	-	2	8
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>1 024</b>	<b>(3)</b>	<b>(41)</b>		<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>987</b>
Dettes de loyers non courantes	-	(68)	331	24	20	8	(91)	-	224
Dettes de loyers courantes	-	(26)	14	8	-	-	91	-	87
<b>TOTAL DETTES DE LOYERS</b>	<b>-</b>	<b>(94)</b>	<b>345</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>311</b>

(1) En 2019, un montant de 2 millions d'euros correspond à des flux de trésorerie des activités arrêtées

<i>(en million d'euros)</i>	<b>31 décembre 2017</b>	<b>Flux de trésorerie de la dette financière</b>	<b>Variations sans impact sur les flux de trésorerie</b>					<b>31 décembre 2018</b>
			Retraitement de la location financière	Ajustement IFRS de l'emprunt à terme	Ecart de conversion	Transfer courant - Non courant	Autres mouvements	
Dettes financières non courantes	1 077	-	21	(10)	11	(92)	(3)	1 004
Dettes financières courantes	20	(93)	10	(14)	1	92	4	20
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>1 097</b>	<b>(93)</b>	<b>31</b>	<b>(24)</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1 024</b>

### 11.3. Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le tableau ci-dessous détaille au 31 décembre 2019 l'échéancier des obligations contractuelles et des engagements commerciaux pour lesquels le Groupe devra effectuer des paiements futurs certains ou éventuels. Ce tableau inclut les engagements fermes conduisant à des paiements certains ou éventuels mais excluent les options que le Groupe détient car elles ne sont pas considérées comme des engagements fermes ou des obligations. Quand une obligation de paiement futur peut être annulée par le paiement d'une pénalité, les montants futurs détaillés dans les tableaux sont ceux dont la Direction du Groupe a jugé la réalisation la plus probable.

(en millions d'euros)	2019	Paiements dus par date échéance			
		Moins d'un an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Engagements hors bilan</b>					
<b>Paiements futurs certains</b>					
Loyers liés aux contrats de location simple (Note 1.2)	3	0	2	2	0
Autres paiements futurs certains <sup>(1)</sup>	11	0	5	4	2
<b>Total paiements futurs certains</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<b>Paiements futurs éventuels</b>					
Garanties données et autres paiements futurs	10	0	3	0	7
<b>Total paiements futurs éventuels</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

(1) Les autres engagements à long terme concernent principalement les coûts de maintenance associés aux locations

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients, partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Technicolor et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Les garanties ne figurent pas dans le tableau ci-dessus car elles n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées.

Dans le cadre de son activité courante, le segment Services DVD peut être amené à donner des garanties à ses clients, sur les produits stockés puis distribués, contre les risques ou préjudices qui peuvent être encourus lors de la création, du stockage ou de la distribution. De telles garanties sont couvertes par des contrats d'assurance et sont donc exclues du tableau ci-dessus.

Les garanties présentées comprennent :

- Une garantie parentale accordée par Technicolor SA pour sécuriser les montants de retraite dus au titre de la Section 75 au Royaume-Uni pour 6 millions d'euros ;
- Diverses garanties données aux administrations des douanes afin d'exonérer de droits de douanes toutes les opérations de transit par les entrepôts des douanes en vue d'une réexportation, et des garanties pour transit afin que les droits de douanes ne soient payés que sur le lieu de livraison final dans le pays d'importation. L'échéance de ces garanties bancaires coïncide avec l'échéance des accords douaniers renouvelables mensuellement

Les garanties et engagements d'achat reçus s'élèvent à 95 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce montant est principalement relatif aux redevances provenant des bénéficiaires de licences de marques.

Au 31 décembre 2018, le montant total des « Paiements futurs certains » et des « Paiements futurs éventuels » au titre des activités poursuivies s'élevait respectivement à 323 millions d'euros et à 50 millions d'euros. Hors contrats de location simple, ce montant aurait été de 67 millions d'euros.

## 12. Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

### 12.1. Activités arrêtées ou en cours de cession

*Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.*

*Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession », :*

- les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;*
- les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;*
- celles-ci doivent représenter une ligne d'activité significative (ou une région géographique principale et distincte) ;*
- et faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la vente.*

*Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.*

*Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.*

*Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :*

- la valeur comptable avant classement de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actifs) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et*
- sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.*

*Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.*

Le 30 juillet 2018, le Groupe a conclu la vente à InterDigital de sa division Licences de brevets pour un prix total de 220 millions de dollars (188 millions d'euros), ce qui a généré un profit de 210 millions d'euros et un impact de trésorerie de 116 millions d'euros (voir note 2.3).

Le 31 mai 2019, le Groupe a conclu la vente à Interdigital de son activité Recherche & Innovation.

Outre les activités Licences de Brevet et Recherche et Innovation, les autres activités arrêtées ou en cours de cession résultent des activités abandonnées en 2004 et 2005, telles que les tubes cathodiques.

**12.1.1. Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession**

	<i>(en millions d'euros)</i>	
	<b>Exercice clos le 31 Décembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>ACTIVITÉS ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION</b>		
Chiffre d'affaires	6	18
Coût de l'activité	(3)	(15)
<b>Marge brute</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Frais commerciaux et administratifs	(7)	(14)
Frais de recherche et développement	(11)	(20)
Coûts de restructuration	(0)	(1)
Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels	(1)	(4)
Autres produits (charges)	(9)	205
<b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>	<b>(25)</b>	<b>169</b>
Charges financières nettes	2	(1)
Impôt sur les résultats	1	(11)
<b>Résultat net</b>	<b>(22)</b>	<b>157</b>

En 2019, le compte de résultat inclut 5 mois de l'activité Recherche et Innovation. La plus-value de cession de la division Recherche et Innovation qui s'élève à 8 millions d'euros est présentée en autres produits.

En 2018, le compte de résultat incluait 7 mois d'activité de la division Licence de Brevets et 12 mois de l'activité Recherche et Innovation. La plus-value de cession de la division Licence de Brevets qui s'élève à 210 millions d'euros est présentée en autres produits.

**12.1.2. Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre,</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>(22)</b>	<b>157</b>
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>		
Amortissements d'actifs	1	1
Pertes de valeur d'actifs	1	4
Variation nette des provisions	7	(15)
(Gain) pertes sur cessions d'actifs <sup>(1)</sup>	(9)	(210)
Autres (dont impôts)	3	10
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs	2	50
Impôts payés sur les résultats	5	(1)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (I)</b>	<b>(11)</b>	<b>(4)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (II) <sup>(2)</sup></b>	<b>(20)</b>	<b>115</b>
Remboursement des dettes financières	(2)	(6)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (III)</b>	<b>(2)</b>	<b>(6)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (I+II+III)</b>	<b>(33)</b>	<b>105</b>

(1) En 2018, comprend le résultat de cession de l'activité Licences de brevets pour 210 millions d'euros

(2) En 2019, comprend principalement le règlement des passifs assumés par Technicolor dans le cadre de la cession des activités Licence de Brevets, et Recherche et Innovation.

En 2018, comprend l'impact financier de la vente de l'activité Licences de brevets pour 115 millions d'euros.

**12.2. Actifs et passifs destinés à être cédés**

*Les actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) sont classés comme « destinés à être cédés » dès lors que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont disponibles en vue de leur vente immédiate et que celle-ci est hautement probable. Les actifs non courants classés comme « destinés à être cédés » sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. Toute réduction de valeur des actifs (ou du groupe destiné à être cédé) à la juste valeur diminuée des coûts de cession est comptabilisée en résultat.*

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 Decembre 2019</b>	<b>31 Decembre 2018</b>
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	<b>-</b>	<b>28</b>
<b>Passifs destinés à être cédés</b>	<b>-</b>	<b>51</b>

Au cours de l'année 2019, les actifs et passifs destinés à la vente ont été cédés. Au 31 décembre 2018, les actifs et passifs destinés à être cédés comprenaient :

- Les actifs et passifs résultant de l'accord de coopération avec InterDigital, soit le revenu différé correspondant aux services à rendre dans le cadre de l'accord de recherche (42 millions d'euros)
- Les actifs et passifs de l'activité Recherche et Innovation

### 13. Evénements postérieurs à la clôture

Le 13 février 2020, le Groupe a annoncé son plan stratégique 2020-2022, centré sur la priorité donnée aux opportunités de croissance rentable, tout en renforçant la position du Groupe à long-terme en tant que partenaire de choix sur ses trois activités. Dans le même temps, le Groupe a annoncé trois opérations destinées à renforcer sa structure financière et restaurer sa flexibilité stratégique :

- Une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription pour les actionnaires existants pour un montant total d'environ 300 millions d'euros. Les actionnaires seront réunis le 23 mars 2020 en assemblée générale extraordinaire afin d'approuver les résolutions relatives à l'Augmentation de Capital. Il est prévu que l'émission soit lancée au cours du second trimestre 2020, sous réserve de l'approbation des actionnaires de Technicolor, des autorités réglementaires et des conditions de marché;
- Une extension de 18 mois de la maturité de son RCF, soit de décembre 2021 à juin 2023, sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital. De même, la maturité de la facilité Wells Fargo sera allongée de 18 mois, soit de septembre 2021 à mars 2023;
- Une facilité court terme additionnelle de 110M\$ arrangée par J.P. Morgan. Cette ligne de crédit fournira une marge de manœuvre additionnelle en termes de liquidités et sera remboursable après réception des fonds issus de l'Augmentation de Capital.

### 14. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Deloitte		Mazars		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>						
▪ Technicolor SA	862	788	1 120	1 059	1 982	1 847
▪ Filiales	1 636	1 513	1 133	1 116	2 769	2 629
<b>Sous-total</b>	<b>2 498</b>	<b>2 302</b>	<b>2 253</b>	<b>2 175</b>	<b>4 751</b>	<b>4 477</b>
<b>Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires <sup>(1)</sup></b>						
▪ Technicolor SA	34	34	-	-	34	34
▪ Filiales	7	-	5	5	12	5
<b>Sous-total</b>	<b>41</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>46</b>	<b>39</b>
<b>Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité <sup>(2)</sup></b>						
▪ Technicolor SA	67	135	-	445	67	580
▪ Filiales	76	295	15	14	91	309
<b>Sous-total</b>	<b>143</b>	<b>430</b>	<b>15</b>	<b>459</b>	<b>158</b>	<b>889</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 681</b>	<b>2 766</b>	<b>2 273</b>	<b>2 639</b>	<b>4 954</b>	<b>5 405</b>

(1) Ces prestations couvrent les rapports sur augmentation et réduction de capital, les lettres de confort et autres services requis par les textes légaux et réglementaires.

(2) Ces prestations couvrent les services fournis à la demande de Technicolor ou ses filiales (due diligence, assistance juridique et fiscale, et attestations diverses).

## 15. Liste des principales entités consolidées

Sont listées ci-après les principales entités consolidées :

SOCIETES – (Pays)	% d'intérêt détenu par Technicolor (% arrondi à la première décimale)	
	2019	2018
<b>Consolidées par intégration globale</b>		
Technicolor SA 8-10 rue du Renard, 75004 Paris (France)	Société mère	Société mère
<b>Maison Connectée</b>		
Technicolor Japan KK (Japon)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies (France)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home Rennes SNC (France)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home India Private Ltd (Inde)	100.0	100.0
Technicolor Korea Yuhan Hoesa (République de Corée)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home USA LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Connected Home de Mexico SA De CV (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Asia Ltd (Hong-Kong)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies Australia Pty Limited (Australie)	100.0	100.0
Technicolor Brasil Midia E Entretenimento LTDA (Brésil)	100.0	100.0
Technicolor Delivery Technologies Belgium (Belgique)	100.0	100.0
Beijing Technicolor Management Co., Ltd (Chine)	100.0	100.0
<b>Services de Production</b>		
The Mill Group Inc. (Etats-Unis)	100.0	100.0
The Mill (Facility) LTD (Etats-Unis)	100.0	100.0
MPC (Shanghai) Digital Technology Co., Ltd (Chine)	89.8	89.8
Mikros Image SAS (France)	100.0	100.0
Mikros Image Belgium SA (Belgique)	100.0	100.0
Technicolor India Pvt Ltd (Inde)	100.0	100.0
Trace VFX LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Animation Productions SAS (France)	100.0	100.0
Technicolor Creative Services USA, Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Canada, Inc (Canada)	100.0	100.0
Technicolor Pty, Ltd (Australie)	100.0	100.0
Technicolor Ltd (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Thomson Multimedia Distribution (Netherlands) BV ( Pays-Bas)	100.0	100.0
Trace VFX Solutions Private India Ltd (Inde)	100.0	100.0
The Moving Picture Company Limited (Royaume-Uni)	100.0	100.0
<b>Services DVD</b>		
Technicolor Global Logistics, LLC (Etats- Unis)	100.0	100.0
Technicolor Distribution Australia PTY LTD (Australie)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Videocassette of Michigan, Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Canada ULC (Canada)	100.0	100.0
Technicolor Home Entertainment Services Southeast, LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Distribution Services France SARL (France)	100.0	100.0
Technicolor Milan SpA (Italie)	100.0	100.0
Technicolor Polska sp Z.o.o (Pologne)	100.0	100.0
Technicolor Disc Services International Ltd (Royaume-Uni)	100.0	100.0
Technicolor Mexicana, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Export de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)	100.0	100.0
Technicolor Pty, Ltd (Australie)	100.0	100.0

<b>SOCIETES – (Pays)</b>	<b>% d'intérêt détenu par Technicolor (% arrondi à la première décimale)</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b><i>Corporate &amp; Autres</i></b>		
Technicolor Treasury USA LLC (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor USA Inc (Etats-Unis)	100.0	100.0
Technicolor Asia Pacific Holdings Pte. Ltd (Singapour)	100.0	100.0
Gallo 8 SAS (France)	100.0	100.0
Sté Fr.d'Invest.et d'Arbitrage - Sofia SA (France)	100.0	100.0
Deutsche Thomson OHG (Allemagne)	100.0	100.0
Technicolor Trademark Management (France)	100.0	100.0
RCA Trademark Management SAS (France)	100.0	100.0
<b><i>Consolidées par mise en équivalence</i></b>		
Technicolor SFG Technology Co. Ltd (Chine)	49.0	49.0
Vancouver Lab Inc (Canada)	50.0	50.0
Canada Cinema Distribution Inc (Canada)	50.0	50.0
3DCD LLC (Etats-Unis)	50.0	50.0
Techfund Capital Europe FCPR (France)	19.8	19.8